

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES

Thème

**Les modalités de financement bancaires des projets de
création des PME**

Cas pratique :

BADR n°361 de la willaya de Bejaia

MEMOIRE DE MASTER

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences sociales
Option: Sociologie du travail et gestion des ressources humaines

Réalisé par :

M^{elle} BRAHAMI Souad.

M^{elle} CHALAL Hania Farah.

Encadré par :

M^r MEZIANI Tahar.

Année Universitaire

2013/2014

Remerciements

Nos remerciements s'adressent :

*D'abord, à Dieu qui nous a donné assez de force et de
Courage tout au long de nos recherches
A fin d'accomplir et de réussir
Ce modeste travail.*

*A tous les enseignants de la faculté des Sciences sociales
Spécialisé en Sociologie du Travail et Ressources
Humaines qui nous ont permis de maîtriser
Les bases théoriques De la Spécialité.*

*A tout le personnel de l'agence BADR « 361 »
Qui nous ont encadrés et Soutenu
Durant notre stage
Pratique.*

*A toutes les personnes qui ont
Contribué, de près ou de
Loin, à l'élaboration
De ce mémoire*

Chapitre I

Cadre méthodologique de la recherche

Chapitre II

Complémentarité Banque/PME

partie théorique

partie pratique

CONCLUSION

Bibliographie

introduction

Annexes

Chapitre III

La Relation entre Banque et P.M.E

Chapitre IV

*L'adaptation des Crédits bancaires aux
Besoins de Financement des Entreprises*

Chapitre V

Présentation de l'organisme d'accueil

Dédicace

Je dédier ce modeste travail a la prunelle de mes yeux papa et maman pour leur affection, leurs sacrifices et leurs soutiens tout au long de mes études.

A mes très chères sœurs « Nadia, Salima, Mebrouka et leurs maris ainsi qu'a Kafia, Meriem » et à mon adorable frère « Cherif ».

A mes cousines, mes nièces Farah et Sandra, mes neveux Mehdi, Adam et Massil.

A mon cher futur mari et sa famille.

A mes amies (es), et mes précieuse « Meriem, Mouma, Lila, Sonia, Siham et souad »

A notre encadreur Mr T.MEZIANI.

A ma deuxième sœur « Souad ».

A toute personne qui a contribué de près ou de loin a sa réalisation.

Et a ceux qui ma plume a oubliés.

Hania Farah

Dédicace

Je saisie l'occasion pour offrir ce modeste travail que je dédie aux êtres que je considère la lumière de mon existence, qui m'ont appris la patience, la foi en dieu et m'ont aidé à suivre mon chemin :

A ma mère : aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers toi.

A mon père : puisse ce travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.

A mes frères : «Farid, Samir sa femme Samira ainsi que leurs enfants Rayan, Khaled ».

A mes sœurs : « Souhila, Samira son mari Mourad et ses enfants Zinou, Alilo et Noursan ».

A ma belle mère, mon beau père ainsi que mes belles sœurs « Nabila, Nassima, Lydia, Manel ».

A mon beau frère Nassim.

A mon mari « Nabil », merci pour toutes tes idées et ton soutien tout au long de ma recherche.

A ma meilleur sœur «Hania » ainsi que ça famille.

A toutes la promotion 2014/2015.

Souad

Sommaire

IntroductionI

Partie théorique

Chapitre I : Le cadre méthodologique de la recherche.

1- Les raisons du choix du thème.....	05
2- L'objectif de la recherche.....	05
3- La problématique.....	06
4- Les hypothèses de la recherche.....	08
5- Définition des concepts.....	09
6- Les difficultés rencontrées.....	11

Chapitre II : Complémentarité Banque/ PME.

I- La banque.....	13
I-1- Définition de la banque.....	13
I-2- Le rôle de la banque.....	13
I-3- Evolution du système bancaire algérien.....	14
II- La PME.....	19
II-1- Définition de la PME.....	19
II-2- Le rôle des PME en Algérie.....	20
II-3- Aperçu historique de la PME en Algérie.....	20
II-4- Les formes de la PME.....	25
II-5- Les caractéristiques de la PME en Algérie.....	26

III-	Le Profil de dirigeant	27
	III-1- Les théories économiques de l'entrepreneuriat	28
	III-2- La personnalité du créateur	28

Chapitre III : La relation entre la Banque et L'entreprise.

I-	Les étapes de la création d'une entreprise en Algérie	32
	a- La naissance de l'idée	33
	b- L'élaboration de projet	34
	c- Lancement des opérations.....	35
	d- Le démarrage de l'activité	36
II-	Les besoins de financement.....	37
	II-1- Les besoins de financement d'investissement	37
	II-2- Les besoins de financement d'exploitation.....	38
III-	Les modes de financement.....	40
	III-1- Les crédits d'investissement.....	41
	III-2- Les crédits d'exploitation	42
	III-3- Les crédits aux particuliers.....	45
	III-4- Les crédits destinés au financement de commerce extérieur....	45
	III-5- Le crédit documentaire	49

Chapitre IV : L'adaptation des crédits bancaires aux besoins de financement des entreprises.

I-	Les principaux dispositifs d'aides à la création ANDI, ANSEJ, CNAC et ANGEM	51
-----------	--	-----------

I-1- L'Agence Nationale du Développement et de l'Investissement (ANDI)	51
I-2- Agence National de Soutien de l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)	52
I-3 Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC)	53
I-4- Agence National de Gestion de Microcrédits	53
II- Montage et étude d'un dossier de crédit bancaires	54
➤ Le crédit d'investissement	54
➤ Le crédit d'exploitation	56
III- Les moyens de prévention et l'imitation des risques de crédit	58
III-1- Définition du risque	58
III -2- Le risque du banquier	59
IV- Les garanties	60
IV-1- Définition de la garantie	61
IV-2- Les garanties personnelles	61
IV-3- Les garanties réelles	62

Partie pratique

Chapitre V : Présentation de l'organisme d'accueil.

I-Présentation de la Banque d'Agriculture et du Développement Rurale	67
I-1- Aperçu historique et évolution de la BADR	67
I-2- L'organisation structurelle de la BADR	67
I-3- Objet, missions et principales caractéristique de la BDR	72
I-4- Présentation de l'agence d'accueil BADR n° 361	74

I-5 Organisation du service crédit	74
II- La pré-enquête	77
III- La méthode et la technique utilisée	78
III-1- La méthode utilisée	78
III- 2- Les techniques utilisées.....	79
III-3- L'échantillonnage.....	80
IV- Présentation et analyse des résultats.....	81
V- Vérification des hypothèses.....	89
➤ Conclusion.....	93
➤ Liste bibliographie	97
➤ Annexes.	

Index des abréviations :

Abréviation	Sens
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
ME	Moyenne entreprise
TPE	Très petit entreprise
BADR	Banque national de développement rural
APSI	L'agence pour la promotion et le soutien à l'investissement
ETS	Entreprise
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
ANSEJ	Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes
ANDI	L'agence nationale de développement de l'investissement
ANGEM	Agence nationale de gestion de micro crédit
SARL	Société à responsabilité limité
CMT	Crédit moyenne terme
CLT	Crédit long terme
EBPT	Entreprise bâtiment travaux public
BDC	Bon de caisse

La liste des figures :

N°	Titre de la figure
1	Figure1 : configuration de financement du commerce extérieur
2	Figure2 : schéma du crédit acheteur.
3	Figure3 : schématisation de l'organigramme de la BADR.
4	Figure4 : organigramme agence locale d'exploitation BADR 361 Bejaia.
5	Figure5 : président directeur général.
	Figure6 : le schéma à suivant illustre l'organisation du service cité au niveau de l'agence.

Introduction

Les modalités de financement bancaire des PME au cours de la période récente est au centre d'un débat concernant leur fragilité caractérisée par une conjoncture marquée par une hausse sans cesse croissante du taux d'intérêts, atteignant d'importants seuils et un ralentissement de l'activité économique qui se manifeste avec acuité chez ces dernières (Mulkay et al 1995). Les banques sont un instrument fondamental du développement des structures productives et assurent actuellement l'octroi de la majeure partie des crédits à l'investissement.

La théorie bancaire récente a bien mis en évidence que les banques ont un avantage comparatif dans la fourniture de crédit aux entreprises, cet avantage repose sur leur capacité à prêter à des emprunteurs dont la situation économique et financière est complexe à analyser à cause notamment des imperfections de l'information. C'est l'une des raisons pour lesquelles les banques principales bailleurs de fonds des entreprises. De petite et moyenne dimension ; leurs besoins sont généralement modestes, mais dont le risque est plus difficile à mesurer compte tenu de la pertinence du projet, l'existence d'un marché solvable etc.

La capacité de création d'entreprises est pour chaque pays, la résultante de nombreux facteurs lié aux opportunités et aux potentialités individuelles, à l'environnement économique, aux interventions de l'état et aux respects culturels de la création d'entreprise (la culture, les valeurs, et les institutions de base). Pour les besoins de notre travail, nous avons mené une enquête en élaborant des entretiens regroupent une série de question relative à notre étude visant des dirigeants propriétaires de PME privés au niveau de la wilaya de Bejaia.

Les banques tentent de maintenir avec les entreprises des relations de long terme dans le but de réduire les asymétries informationnelles, une plus grande Sécurité financière (mesurée par le taux de fonds propres, en particuliers) est associée à une moindre multi bancaire. La recherche de la diversification bancaire apparaît liée à l'intensité des besoins de financement des entreprises.

De ce fait, l'Algérie a mit en place en amont un nombre de dispositifs de soutien à la création des entreprises et d'encourager les investissements privés.

Pour cela on a opté pour un plan de travail qui comporte deux parties : la partie théorique ou on trouve cinq chapitres, le premier chapitre c'est le cadre méthodologique qui contient : les raisons du choix du thème, l'objectif de la recherche, la problématique l'hypothèse de travail, définitions des concepts clés, la population d'enquête ainsi que les difficultés rencontrés.

Dans le deuxième chapitre nous avons procédé d'abord à la complémentarité qui existe entre la banque et l'entreprise, le profil des dirigeants.

Le troisième chapitre contient les étapes de la création des PME en Algérie, et la relation entre la banque et l'entreprise.

Dans le quatrième chapitre on a cité l'adaptation des crédits bancaires aux besoins de financements des entreprises, le montage et l'étude d'un dossier de crédit, ainsi que les moyens de prévention et limitations des risques de crédit.

En ce qui concerne le cinquième chapitre qui est la partie pratique, nous avons élaboré une étude sur le terrain, une pré-enquête , la méthode et la technique utilisé, l'échantillonnage , puis nous avons fait des entretiens directs avec les responsables bancaires, nous avons procédé à la présentation et l'analyse des résultats, la vérification des hypothèses, la conclusion générale et une présentation de la liste bibliographie, en derniers lieu les annexes.

Préambule :

Cette partie de recherche est réservée au cadre méthodologique commençant par les raisons du choix du thème et les objectifs de la recherche, puis nous avons exposé la problématique de la recherche, les hypothèses de travail, après on passant à donner les définitions des concepts clés ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain.

1-Les raisons du choix du thème :

Nous portons l'intérêt de mener une recherche sur le financement bancaire des projets de créations de petite et moyenne entreprises de la BADR de Bejaia, dont les raisons sont diverses :

Parmi les raisons qui nous ont poussés à choisir ce thème on trouve :

- Approfondir nos connaissances sur le travail de la banque pour réussir à créer notre propre entreprise dans l'avenir.
- Avoir des informations sur les lieux de travail (comment les gens travaillent), pour enrichir nos connaissances et d'acquérir des informations dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- Aussi le choix de notre sujets est lié à l'importance et l'ampleur que les gens entrepreneurs ont besoin d'un financement bancaire pour la création de leurs projets.
- L'actualité du thème et son importance dans le monde socio-économique.

2-L'objectif de la recherche :

Notre principal objectif de cette recherche est de montrer, découvrir, aider et clarifier les différents types de financements offerts par les banques pour les jeunes créateurs de PME et ceux qui désirent avoir des financements

supplémentaires pour encourager l'entrepreneuriat et les diplômés à créer des entreprises (motiver et créer).

3-La problématique :

Le monde a connu la petite et moyenne entreprise en tant qu'agent économique de production et de richesse ; de nos jours, l'entreprise constitue le principal vecteur et le principal milieu de l'innovation, elle est devenue une source de richesses des nations, plus les entreprises sont performantes plus le pays est riche et prospère.

La création des PME ne cesse d'être d'actualité depuis les années 1980, alors que le modèle de la grande entreprise à l'intégration verticale s'essouffle. Grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, la petite entreprise est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régional, d'absorption de chômage, ...etc. (CHELLIL Abdelatif AYAD. Sidi Mohamad, 2008, p 01).

L'Algérie a connu une mutation économique très importante en raison du passage de l'économie administrée à l'économie du marché à partir de la fin des années 80 c'est dans un contexte politico-économique très difficile, marqué par une instabilité institutionnelle et une crise sécuritaire grave qu'une série de réformes ont permis au secteur privé de voir jour. Si tôt né, le jeune secteur privé doit évoluer dans un cadre institutionnel instable, et en même temps faire face au phénomène de mondialisation qui le menace sérieusement (Khalil ASSALA, 2006, p 02).

Le développement de la PME a évolué dans le temps notamment, depuis 1995, celui-ci a été remarquable durant la période de 1995-2000, où un taux de croissance annuel de 22% a été enregistré (ce taux concerne les entreprises de

divers secteurs d'activités, tels que l'agriculture, bâtiments et travaux publics et le commerce). Cet essor n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt favorisé par les politiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau une expansion confirmée notamment après l'adoption du nouveau code d'investissement 1993 (Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de la PME), ce qui a permis aux PME de représenter 75% des entreprises en 2005.

Cette catégorie socioprofessionnelle à évolué de plus en plus avec de nombreux économistes et sociologues tel que certains sociologues Algériens comme Abdellatif BENCHONHO, MADAOUI Mohamed et GILLET Anne, qui ont tenté de comprendre les conditions d'émergence de l'entrepreneur Algérien en tant que acteur économique et sociale.

Les modalités de financement bancaire pour la création de PME doit être souvent procédé par une étude approfondie et globale du projet ce qui permettra au créateur une bonne gestion de ses ressources, Néanmoins on participe à l'amélioration de l'intérêt public en créant des postes d'emplois participer dans le développement de l'économie nationale.

Parmi les banques les plus distinguées du marché financier algérien on trouve la « BADR » banque qui est au premiers rang de financement des investissements dans notre pays, grâce a ces qualités de services (banque assise) et la fiabilité de ces agences.

La wilaya de Bejaia comme d'autres a enregistré une dynamique de créations d'entreprise et qui est un fruit grâce aux modalités de financement bancaire pour plusieurs créateurs, suite pour réaliser leurs projets ainsi qu'un ensemble de facteurs qui intervient en aidant et motivant la création.

Aujourd'hui les jeunes créateurs ont vraiment besoin des modalités de financement bancaire comme un moyen pour le développement algérien. Donc

les PME sont les sources de compétitivité et satisfaction aux besoins socio-économique.

Dans cet ordre d'idées on vise à décrire et comprendre le financement bancaire des entreprises, répondant aux questions suivantes :

- 1- Pour quoi les PME font recours au financement auprès des banques?
- 2- Quels sont les différents types de financement qu'offrent les banques pour la création des PME ?
- 3- Ya t-il des exigences pour accorder le financement aux projets de création des PME ?

4-Les hypothèses de la recherche :

L'hypothèse est une réponse provisoire de la nature des relations entre deux ou plusieurs variables.

« L'hypothèse scientifique doit être confirmée ou infirmée » (GRAWITZ Madelin, 2002, p27).

Pour répondre a cette problématique, nous suggérons ces hypothèses suivantes :

- 1- Les PME font recours au financement par manque de moyens financières.
- 2- Les différents types de financement qu'offrent les banques pour ces jeunes créateurs sont les crédits d'exploitation et les crédits d'investissements.
- 3- la banque exige des conditions pour accorder un financement à la création des PME.

5-Définition des concepts :

*La petite et moyenne entreprise (PME) :

Définition théorique :

La définition adopté par L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) est basé sur trois critères qui sont (l'effectif, le chiffre d'affaire et l'indépendance de l'entreprise.

« La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions et 2 milliard de dinars et dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars.

***la petite entreprise** : est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars et dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars, **la très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise**, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur a 20 millions et dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de dinars »

La petite et moyenne entreprise est une entreprise de petite taille dont le nombre de gestion se rapproche de celui de la grande entreprise, elle privilégié la décentralisation, la formalisation, la mise en place de la procédure dans un milieu à dominant culturel managériale et grandement facilitée (CHELLIL Abdelatif AYAD. Sidi Mohamad, 2008, p 01).

Définition opérationnelle :

La PME est une entité ou organisme économique dont l'objectif principal est la production de biens ou de services à finalité marchande.

La création de l'entreprise :*Définition théorique :**

Selon Henri Mahé BOISLANDELLE « C'est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat, encouragés par les pouvoirs publics pour développer la création d'emploi, elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs, qu'économiques, que sociaux, que psychologiques ou que cultures ».

Cet acte peut prendre un temps plus long selon le type de projet et les ambitions liées au projet. La création d'entreprise est pour la plupart des entrepreneurs une réponse à une situation non désirée, elle répond d'avantages à un besoin de création de son propre emploi qu'à une volonté d'accomplissement ou une recherche d'indépendance. La création d'entreprise devient la production statut social en dehors de toute dépendance ou la famille intervient dans la faisabilité de l'acte entrepreneurial (KERZABI Abdelatif. LACHACHI Wassila Tabet, 2009, p 02).

Est un « fait économique, technique et culturel du milieu c'est-à-dire que toutes les manières d'être de l'individu, sa formation, sa trajectoire professionnel et relationnel dépendent du milieu socioculturel dont lequel il a évolué » (R SOUIDI, M.Y. FRFERA et T.AKTOUF, 2000, p 46).

Définition opérationnelle :

La création d'entreprise est une opération qui recouvre une variété de procédures administratives nécessaires à la nature de l'activité, et l'incorporation des divers moyens prédisposés chez l'investisseur, ainsi que la trajectoire initiale que le projet exige à parcourir.

Le financement :*Définition théorique :**

Le financement est une action de fournir l'argent nécessaire à la réalisation d'une opération économique pour une entreprise, le financement peut se faire à partir des bénéfices réalisés antérieurement (autofinancement). En faisant appel au marché financier (émission d'actions ou d'obligations), on parle de financement directe ; ou au crédit bancaire, il s'agit alors d'un financement indirecte, par intermédiation (Med chérif Imane, p436).

Définition opérationnelle :

Le financement est le fait d'accorder un crédit pour la réalisation d'un projet.

6-Les difficultés rencontrées :

Durant le travail de terrain on a fait face à plusieurs contraintes et de perturbations qu'on peut résumer comme suite :

- Le non disponibilité des responsables bancaires.
- Le manque du temps accordé au niveau de lieu de notre pratique.
- La réticence de certains responsables de répondre à certaines questions jugées sensibles.

De ce fait, on aura conclu ce chapitre par l'étude des éléments qui lui conviennent.

Préambule :

A propos de ce chapitre, on a étudié d'abord tout ce qui a relation avec la banque puis la petite et moyenne entreprise et en fin la complémentarité entre banque et PME.

I)- La banque :**1-Définition de la banque :**

Institution financière qui collecte des ressources monétaires et des ressources d'épargne et qui participe au financement de l'économie par le crédit et l'acquisition de titres (Ilmane, BERTI, p62).

La loi algérienne a définie la banque comme étant : « les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations directes aux articles 110à 113de la loi n 90-10 d'avril 1990 relative à monnaie et aux crédits, les opérations de crédit ainsi, que la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci » (La loi de monnaie et le crédit « L M C »du 14-04-1990).

2-Le rôle e la banque :

« Les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des financiers varies, au premier rang des quels figure d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif. Dans cette section, nous présentons les principales fonctions assumées par les banques » (P. Garsnault et S.PRIANI, 1997, p34).

L'avance sur titre :

« Ces avances sont garanties par des titres de négociation faciles, notamment les bons de caisses, l'existence de nantissement atténue le risque de

la banque qui peut à suite d'une procédure facile, faire réaliser à son profit les titres nantis et assures ainsi le remboursement de son crédit.

Précisons que seuls les bons de caisse souscrit dans le réseau BDL peuvent être pris en nantissement. Les avances sur titre doivent être limitée à 80% maximum du montant des créances en garantie ».

3- Evolution du système bancaire algérien :

A- la veille de l'indépendance :

A la veille de l'indépendance de l'Algérie, le système bancaire se composait de filiales des banques étrangères, Implantées au nord du pays, notamment dans les villes portuaires, et dont la finalité est d'assurer les opérations et financières nécessaires commerciales.

B- De l'indépendance à 1966 :

Durant cette période, l'Algérie a opté pour le premier souci à la récupération de souveraineté monétaire par la création du dinar algérien « DA » et l'institut d'émission ; c'est la Banque Centrale d'Algérie « BCA ». Les premières actions vont dans le sens, à partir d'institution existantes ; de mise en place de nouveaux instruments ; l'un chargé du développement, la Caisse Algérienne de développement « CAD » et l'autre, de la mobilisation de l'épargne, Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance « CNEP ».

➤ La création de la « BCA »

Dès le lendemain de l'indépendance, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire, en créant son propre institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie » qui a été créée par la loi, n° 62-144 du 13/12/1962, afin de maintenir dans le domaine de la monnaie, par le crédit et les échanges, les conditions favorables à un développement économique national.

- La Caisse National d'Épargne et de Prévoyance « CNEP »

la CNEP fut créée pour la loi n°64-227 du 10/ 08 /1964, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements.

Les trois principaux domaines d'intervention de la CNEP sont :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en oeuvre d'une stratégie de relance de collecte des ressources.

C- la période 1966 -1970 :

Durant cette période, l'Algérie a opté pour création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui pour la plupart ont vu le jour à la faveur des mesures de reprise des banques étrangères décidées durant cette période (Nationalisation des banques étrangères).

Ce système bancaire classique sera achevé par la création du Crédit Populaire d'Algérie « CPA », la Banque Nationale d'Algérie « BNA » et la transformation des banques privées étrangères en banques national.

- La Banque Nationale d'Algérie « BNA »

La BNA a été créée par l'ordonnance n° 66-178 le juin 1966, afin de répondre aux besoins financiers portant des secteurs publics et socialistes.

La BNA a démarré ses activités sur la bases des structures des banques privées ayant cessé leurs activités en Algérie comme :

- Le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie « CFAT » ;

- La banque nationale pour le commerce et l'industrie « BNCI » ; » Le crédit industriel et commercial
- La banque Extérieurs d'Algérie

La BEA a été créée par l'ordonnance N°67-204 du 01 /10 /1967. Elle a repris pour l'essentiel les activités des banques suivantes :

- Le Crédit lyonnais ;
- Le Barclays Bank Limited ;
- Le crédit du nord ;
- La banque Industrielle De l'Algérie et de la Méditerranée.
- La BEA est une banque de dépote au même titre que la BNA et le CPA. Elle à une mission particulière dans le domaine du développement des relations financières avec l'extérieur, ainsi qu'elle intervient pour toutes les opérations classiques, là ou le secteur public occupe une place prépondérance.

D- La période 1970 a nos jours :

A partir de 1970, un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle qui consiste à la gestion et au contrôle des opérations financières des entreprises publiques, a été imposé et adapté par l'instauration de la planification come mode de gestion de l'économie.

Dans ce cadre, la Caisse Algérienne de Développement « CAD », laissé place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD », qui sera chargée du financement des investissements productifs nécessaire à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

En 1978, le Trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public. Les banques primaires

n'interviennent par plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970.

La loi de finance 1982, a confié la charge des investissements dits stratégiques au trésor public. Pour les autres investissements publics, les banques primaires interviennent selon les critères de rentabilité financière.

- La crise financière et économique aigue, apparue à la suite de la chute conjuguée des prix des hydrocarbures et des cours du dollar américain ;
- Son principal objectif est d'apporter des aménagements au monde du financement du secteur public économique.

La loi relative au régime des banques et des crédits prévoit :

- L'élaboration d'un plan national de crédit ;
- Une participation plus active du système bancaire dans le processus du financement de l'économie ;
- La loi bancaire introduit également des nouvelles dispositions, en matière de garanties pour les banques et les déposants.
- Dans ce cadre, il est à relever que le secteur bancaire est, pour la première fois, instauré par la loi bancaire du 20/08/1986.
- A partir de 1988, l'économie algérienne va connaître plusieurs réformes. La première est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques et sont, de ce fait, concernées par la réforme de 1988.
- La loi relative à la monnaie et le crédit, promulguée en 1990, va créer un nouveau cadre dans lequel le système bancaire algérien va évoluer.
- La crise de l'endettement extérieur met en relief les dysfonctionnements de l'économie nationale et d'autres réformes économiques sont engagées avec l'appui des organisations monétaires et financières internationales et la Banque

Mondiale. Durant toute cette période, le système bancaire sera au centre des ajustements opérés. Les différentes phases qui ont caractérisés l'évolution du système bancaire algérienne sont analysées dans cette période.

- La réforme du secteur public de 1988 ;
- La loi relative à la monnaie, le crédit et la réforme bancaire ;
- Le système bancaire face à la contrainte extérieure ;
- Le système bancaire dans la période : 1999 -2001 ;
- Le système bancaire dans la période actuelle.

Création d'un nouvel organe, qui joue à la fois le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque Central.

Ainsi, ce dispositif fixe également de nouvelles règles qui concernent la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et e supervision du système bancaire.*

Et en fin, la loi relative à la monnaie et le crédit pose, par ailleurs, les principes.

Devant permettre l'instauration de règles prudentielles, de gestion de l'intermédiation financière et aux établissements financiers.

L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national et étranger a été accélérée en 1998, à la fin du programme d'ajustement structurel.

Dans le cadre de l'application de la loi sur la monnaie et le crédit, la banque d'Algérie a pris certain nombre de mesures réglementaires pour prémunir les banques des risques de sous liquidité et pour la promotion d'un marché financier par la création e la bourse d'Algérie en 1997 ou les banques sont censées jouer

un rôle important dans les transactions des effets de commerces et des valeurs mobilière telles que les actions et les obligation.

En 2001, le système bancaire algérien est composé de 26 banques et établissements financiers publics, privés et mixtes agréés par le conseil de la monnaie et du crédit.

Aujourd'hui, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales aux cotés de la Banque Centrale, 3 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une banque des valeurs, une société de clearing chargé de fonctions, 3 caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire..... Les 1200 agences des réseaux bancaires restant toutefois dominées par les banques publiques à auteur de 99%. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assurent aujourd'hui des activités de type universel.

Toute au long de cette section, on a donné une définition du terme « Banque » sur deux optiques économique et juridique, après on a passé en revue de toutes les opérations effectuées par l'entreprise bancaire ainsi son champ d'action, ensuite on a donné un rappel historique sur le système bancaire algérien.

II)- Les PME :

1)-Définition de la PME :

« Jusqu'a l'adoption d'une loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise en décembre 2001, il n'existait aucune définition officielle de ce type d'entreprise » (Abedon Abderrahmane et autres, 2006, p115).

En juin 2000, la Bologne à fait la charte sur la PME et l'Algérie à adopté cette charte. Cette définition comporte trois critères dits essentiels pour

distinguer la PME sont : les effectif, le chiffre d'affaire, le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

« Selon la loi, la PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et services employant de là 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliard de dinars, on dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA et respecte les critères d'indépendance » (Abedon Abderrahmane et autres, 2006. p115)

2)- Le rôle des PME en Algérie :

En Algérie les PME jouent un rôle très cruciale et cela malgré que les buts envisagée ne sont pas encore atteints. En dehors des hydrocarbures, elles constituent l'une des principales sources de croissances, de création d'emplois et au développement économique par :

- La création d'emplois ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution des revenus.

3)- Aperçu historique de la PME en Algérie :

Depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui la PME algérienne a vécu plusieurs périodes : la période : la première période est celle de (1962 -1982) la seconde période de (1982- 1988).

a. La période de 1962 - 1982 :

A l'indépendance, l'Algérie a hérité d'une économie peu riche en structures de production. Tout au long de cette période et jusqu'au début des années quatre-vingt il n'ya eu de politique claire et encourageante à l'égard du secteur privé national et étranger, elle a été marginalisée et orienté vers le textile et la petite industrie alimentaire.

Le premier code d'investissement a été promulgué en 1963 (Loi portant code des investissements, n° 63-277 du 26.07.1963, publiée dans le Jo n°53 du 02.08.1963), avec la création d'une Commission Nationale d'investissement (CNI), pour remédier l'instabilité de l'environnement qui a suivi l'indépendance, aussi ce code avait pour objet de définir les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, mais en dépit de toutes ces garanties énoncées dans les articles 3, 4, 5,6 et 7 et les avantages accordés dans les articles 9, 10, et 11 aux investisseurs privés nationaux et surtout étrangers, ce code a eu un faible impact en terme de mobilisation des capitaux de ces derniers.

Un autre code des investissements a été promulgué en 1966 (Ordonnance portant code des investissements, n° 66-284 du 15.09.1966, publiés dans le Jo n°80 du 17.09.1966). Ce code a essayé de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique algérien, il définit les principes qui fondent l'intervention du capital privé et délimite le cadre dans lequel s'organise cette intervention à travers les diverses branches d'activités économiques.

En 1976, l'entreprise privée commence à se détacher de l'aide de l'état par recours aux crédits bancaires et la promulgation de différentes lois législatives dans le cadre des réformes économiques. En 1979, l'entreprise privée va connaître les premières ouvertures destinées d'abord à la réhabiliter puis à promouvoir son développement.

Cette période a vu l'agrément de 4000 projets, dont les premiers investissements directs étrangers, l'entrée du secteur privé dans des nouvelles branches d'activités (sidérurgie, électronique, papier.....)

Le début de la décennie quatre-vingt c'est l'ouverture vers l'économie du marché à travers l'encadrement et l'orientation du secteur privé. La loi de 1981

sure la restructuration organique pour transformer les grosses sociétés nationales en petites unités spécialisées, capables de se gérer d'une façon autonome et décentralisée, donne ainsi naissance à 500 nouvelles (Nacer-Eddine SAADI, 2006, p19), entreprises publiques dites « Entreprises socialistes ».

b. La période 1982 – 1988 :

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcées sous toujours le système de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux (1980 /1984) et (1985 / 1989) sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé. Il y a eu parallèlement une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21 /08/ 1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importation (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement. (CNES, 2002).

Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :

- Le financement par les banques ne dépasse pas 30 % du montant total de l'investissement ;
- Les montants investis sont limités à 30 million de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions et 10 million de DA pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires (FARIDA Merzouk, 2008, p03).

Les réformes continuent avec la création en 1983 (Décret portant création de l'Office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de

l'Investissement privé, « OSCIP », n°83-98 du 29.01.1983), d'un office pour l'orientation, le Suivi et la Coordination de L'investissement privé (OSCIP), sa mission principale est :

- D'orienter l'investissement privé national vers des activités et régions susceptible de répondre aux besoins du développement et d'assurer sa complémentarité avec le secteur public ;
- D'entreprendre et de diffuser toute étude et résultat de recherche et d'analyses en vue d'assurer une meilleure intégration de l'investissement privé dans le processeur de planification.

Les mesures prises au début des années quatre-vingt ont eu pour résultat une tendance à l'investissement dans des créneaux telle la transformation de métaux et les petites industries mécaniques et électronique et on s'orientant principalement vers des branches des activités classiques, de substitution aux importations de biens de consommation finale.

c. De 1988 à nos jours :

A partir de 1988 et avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, c'est ce qui la conduit à établie des relations avec les international telle que la FMI et la banque mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique, qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entrepris publiques et à contribuer dans le développement des petites et moyennes entreprises. L'Etat régule et promeut, mais ne gère plus.

Après la crise économique suite aux baisses de prix des hydrocarbures en 1986 (CHELLIL Abdelatif, Ayad sidi Mohamed, 2008 ,p04), l'état a décidé de libérer l'économie en introduisant la loi de 1988 qui permet de : libérer le volume d'investissement, d'autoriser les avantages financiers (financement

extérieur, fiscal et foncier) et d'instituer les chambres de commerce pour développer le secteur privé et d'être ouvert vers d'autres créneaux.

L'autorisation aux investissements étrangers a été mis en place a partir de 1990 par la loi 90 -10 du 14 -04 -1990 sur la monnaie et au crédit et la libération des prix loi n° 90-01 de la même année, loi de février 1990 sur la fixation des salaires sur une libre négociation salariés-employeur, puis avec le décret n° 91-37 de la 19-02-1992 portant libération de commerce extérieur, d'entreprise privées a atteint 22389 entreprise en 1992. L'année d'après d'autre mesures d'encouragement et d'appuis aux PME par la création de plusieurs institution de soutien et d'accompagnement, l'état a mis en place un nouveau code de promotion de l'investissement promulgué en 05-10-1993 qui met l'investissement privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public et assurer la liberté d'investir a tout promoteur privé national ou étranger (ISLI Mohand Arezki, 2005,p61) , aussi pour objectif

- La promotion de l'investissement ;
- Le remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées ;
- La réduction des délais d'études de dossiers ;
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers (Samia GHARBI, 2011, p07).

En 1993, l'investissement est devenu libre dans tous les secteurs sans condition et la déclaration de l'APSI (Agence de Promotion de Soutien et d'Investissement) en 1996, un autre organisme a été créé pour accompagner les projets des jeunes investisseurs ANSEJ (Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des jeunes).

A partir de 2000le poids de la PME a nettement augmenté le nombre a plus que doublé, les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des **PME /PMI** ont été créés entre 2001/2007 suite a l'ordonnance relative au

développement de l'investissement n°01-03 du 20-08-2001 et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n°01-18 du 12-12-2001) a fixé des mesures de facilitation administratives dans la phase de création d'entreprises. Ainsi la création d'un fonds de garantie des prêts accordés par les banques et la suppression de la distinction entre investissement public et privé.

Le secteur privé est devenu aujourd'hui prédominant au sein de l'économie dans la plupart des secteurs (Les entreprises privés contribuent à plus de 75% du PIB hors hydrocarbures. (99,7 % dans l'agriculture, 96,6 % dans le commerce, 67,3 % dans le transport et la communication et 64,2% dans le bâtiment et les travaux publics.) Selon l'ONS (Office National des Statistiques). Suite aux désengagements de l'état et la fin de son monopole, à la fin de l'année 2005 les PME privés et l'artisanat représentaient 99,75 % du totale des entreprises « Bulletin d'informations économique 2005 » Ministère de la PME et de l'artisanat disponible sur : <http://www.pmeart-dz.Org/FR/Bulletin2005.php>.

Sur cinq dernières années, le poids de PME dans le tissu national a fortement augmenté, le nombre de créations a plus que doublé, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres restent à un niveau faible (la Julien «1997», in Khalil ASSALA, p03).

A la fin de 2010, le nombre des **PME /PMI** a enregistré 398788 entreprises, contrairement aux nombre des **PME/PMI** publiques qui ont enregistré une diminution de 228.

Par contre, le total des artisans durant 07année a connu une augmentation nette qui a passé de 79850 entreprises en 2003 à 162085 entreprises à la fin de 2009. (Samia GHARBI, 2011, p07).

4) Les formes de la PME : On distingue trois catégories :

- **La moyenne entreprise (ME) :** Toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan est entre 100 et 500 millions de dinars.
- **La petite entreprise (PE) :** Toute entreprise employant de 10 à 40 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 100 millions de dinars. **La très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise :** Toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieure à 20 millions de dinars (J.O, n°77, 15/12/2001, In CHELLIL Abdelatif, Ayad sidi Mohamad, 2008, p03).

5)- Les caractéristiques de la petite et moyenne entreprise(PME) en Algérie :

A la lumière de quelques recherches (Gillet 2003, Hamed 2003, Melbouci 2004), nous pouvons mettre en évidence quelques caractéristiques et singularités des PME algériennes, qui sont le produit de la triple décennie d'économie socialiste et qu'on peut résumer dans les point suivants :

- Les PME sont plus tôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés, ce qui leur a donné des positions confortables de monopole, elles sont de ce fait rentières et peu génératrices d'innovation jusque-là.
- Les entreprises sont plus tôt familiales et peu enclines à l'ouverture du capital aux étrangers.
- Une partie des activités de l'entreprise se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation, approvisionnement) ;
- Le marché des entreprises est principalement local et national, très rarement international ;

- La collaboration entre entrepreneurs et avec les autorités publiques n'est pas assez délimitée ;
- Les techniques de croissance (cession, fusion, regroupement.....) Sont non maîtrisées et non utilisées ;
- Les PME algériennes possèdent des ressources sous-utilisées faute d'un environnement propice aux affaires (CHELLIL Abdelatif, Ayad sidi Mohamad, 2008, p08-09).

De plus, nous pouvons inclure les caractéristiques suivantes :

- La P.M.E. est spécifique. La petite entreprise n'est plus considérée comme un modèle réduit de la grande entreprise, mais comme une entreprise à laquelle, on peut associer des particularités. Ainsi, la P.M.E. ne peut plus être considérée comme un simple modèle réduit, voire infantile d'un archétype d'entreprise. Tout comme le groupe industriel, elle constitue un être qui a sa propre réalité, sa propre existence.
- Le monde des P.M.E. est hétérogène. Les P.M.E. sont considérées comme un ensemble trop hétérogène, mais une appellation commode, qui désigne une réalité multiple susceptible de se différencier par activité, par la forme de propriété, par les stratégies adoptées et par les modes de gestion (TORRES Olivier, 1996, p27.37).

3)- Le profil du dirigeant :

L'esprit d'entreprise et la recherche du profit sont donc essentiels dans le mécanisme de croissance de nos sociétés. Il est nécessaire que les entreprises soient bien gérées pour que les facteurs de production soient utilisés efficacement. Il est aussi nécessaire que règne une certaine « confiance » dans l'avenir pour que les individus prennent le risque de lancer les nouvelles productions qui feront la croissance économique. Le rôle de l'entrepreneur est essentiel du point de vue de la croissance économique car c'est l'entrepreneur

qui choisit la combinaison productive, c'est lui aussi qui prend les décisions d'investissement ou celles concernant la recherche sur des produits nouveaux. De ce fait, nous allons étudier dans ce chapitre le profil du dirigeant, les étapes de la création, ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Au centre de la création d'entreprise, se trouve l'entrepreneur qui analyse le potentiel de son environnement, et qui trouve les moyens de l'amélioration, mobilise les ressources et qui agit de manière à tirer parti des possibilités existantes. Il convient d'ajouter une caractéristique importante, à savoir qu'un entrepreneur est quelqu'un qui prend des risques, il a un personnage clé qui a un rôle essentiel pour le développement et la survie de son entreprise, c'est lui qui rencontre, négocie et emprunte au nom de l'entreprise. Pour mieux cerner le profil de l'entrepreneur, nous allons aborder quelques aspects théoriques de sa personnalité et de ses compétences.

1- Les théories économiques de l'entrepreneuriat :

Selon les théories économiques, le concept d'entrepreneur apparaît au XVII^e siècle avec RICHARD CANTILLON, un économiste à la charnière entre mercantilistes et physiocrates. Il a fait une distinction, entre la personne qui prend les risques et celle qui fournit des capitaux.

JEAN-BAPTISTE SAY, à partir de 1803 a défini l'entrepreneur comme « celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profil et à ses risques, un produit quelconque ».

En 1934, JOSEF SHUMPETER « ce révolutionnaire de l'économie » possède plusieurs facettes. L'entrepreneur innovateur ou routinier, propriétaire ou simple managé d'entreprise, qui met en œuvre une technologie inédite.

2- La personnalité du créateur :

La personnalité des fondateurs est un facteur déterminant de la création d'une entreprise, d'abord parce que ce sont eux qui acceptent les risques, créent et dirigent. Ensuite parce qu'entreprendre, c'est avant tout vendre ; il appartient donc au créateur de définir le produit, de le mettre en valeur, et de le faire apprécier.

Plusieurs études (1) se sont intéressées à l'origine du créateur :

- Il semble que le milieu familial et socioculturel constitue un élément important qui favorise l'émergence de l'idée d'entreprendre. Mais les facteurs matériels, le niveau de vie, la longueur des études s'avèrent bien souvent secondaires ; l'élément déterminant est avant tout l'adhésion de la famille à un certain nombre de valeurs, disparition, comme l'esprit d'indépendance, l'initiative créatrice, le besoin d'avoir quelque chose à soi ;
- Depuis plusieurs années on note une évolution de l'origine professionnelle des créateurs, la plupart d'entre eux sont d'anciens salariés, de nombreux étudiants, chômeurs et retraités s'engagent aujourd'hui dans l'aventure de la création d'entreprise. Ainsi, l'extrême diversité des situations ne permet pas de définir un « Profil-type » de la créature.

Il est néanmoins possible de schématiser les traits principaux de leurs personnalités. Mais surtout, la créature doit être disponible et motivé ; disponible car la créature est en permanence sollicitée par son entreprise, et à cet égard une adhésion et une compréhension.

De son entourage sont essentielles, motivé car la créature quitte souvent une situation stable pour se lancer dans une aventure où les obstacles financiers, juridiques, administratifs ou autres ne manquent. Cette aventure se solde d'ailleurs fréquemment par un échec ; plus de 50 des entreprises nouvelles n'atteignant pas leurs cinquièmes années.

Précisant qu'en Algérie, les caractéristiques de l'entrepreneur se résument dans les points suivants :

- Il invite dans la plus part des cas dans leurs wilayas, a fin de bénéficier de capital social et relationnel de sa région sans oublier de disponibilités des moyens financiers et fonciers ;
- Les entrepreneurs sont âgés de plus de 44ans, ayant accumulés de l'expérience professionnelle et du capital financier ;
- Les compétences sont plus administratives que manageriel.

On comparant ces caractéristiques avec les autres de théorie économique, il résulte qu'il y a une grande différence.

- Chez J B SAY ; l'entrepreneur agit pour son propre compte et ne se limite au secteur d'activité particulier.
*voir par exemple : caspar, grinda, viallet « créer votre entreprise » les Editions d'organisation.
- Chez G.GILDER ; l'entrepreneur appartient à des groupes socioprofessionnels très variés.
- Chez PENROSE ; l'entrepreneur possède de l'ambition et la capacité de reconnaître ce qui réussira.

En conclusion, on a pu élaborer la complémentarité qui existe entre la banque et la petite et moyenne entreprise.

Préambule :

Dans ce chapitre il s'agit de présenter les étapes de la création d'une entreprise en Algérie ainsi que les moyens qu'elle dispose pour répondre à ses besoins de financement et en fin les différents modes de crédits.

I)- Les étapes de la création d'une entreprise en Algérie :

La création d'une entreprise est une notion a multiple facette et les entreprises constituent un objet hétérogène (Bruyat, 1993) et cela revient à la variété des types d'entreprises créés et à la diversité des types d'entrepreneurs. Il reste néanmoins possible de préciser l'importance du phénomène.

La création d'entreprise recouvre trois situations différentes :

❖ La création ex nihilo :

Création d'une entreprise par un individu ou un groupe, on parle de création d'une entreprise nouvelle.

❖ La reprise d'une entreprise :

Création d'une entreprise reprenant partiellement ou totalement les activités et les actifs d'une entreprise ancienne.

❖ La réactivation d'entreprise :

Redémarrage des activités d'une entreprise en sommeil (Alain Fayolle, 2005, p 18).

L'action de créer une entreprise est une activité qui nécessite une réflexion profonde, elle passe par plusieurs étapes :

a- La naissance de l'idée :

Tout projet de création d'une entreprise commence par une idée simple qui vient soit d'une expérience effectuée ou la création peut être le fait d'un individu qui ont déjà une bonne expérience de travail et qui décident de se lancer dans le même secteur, mais d'une façon différente (Alain Fayolle, 2005, p 46). Du savoir-faire ou d'un simple concours, cette idée prend tout le temps la forme de l'intuition ou d'un désir qui s'approfondit tout en concrétisant de l'activité et le potentiel de son entreprise.

Tout entrepreneuriat débute par une idée nouvelle trouvée au hasard par analyse de la situation du marché ou par une recherche plus systématique. Le potentiel de l'entrepreneur doit être particulièrement sensible à des façons différentes de répondre aux besoins du marché en étudiant plus attentivement les différents éléments économiques : les possibilités de mise en marché, la concurrence, les obstacles réglementaires, il faut s'assurer de la disponibilité des ressources de base : possibilité d'accès aux matières premières et au financement d'équipement usagé, de mains d'œuvre adéquate, de capacités de distribution. Il faut aussi connaître les diverses barrières structurelles et culturelles comprises les diverses inerties du système économique, et les possibilités de les surmonter (Alain Fayolle, 2005, p 67).

L'idée de projet est le résultat de :

- ❖ L'observation des attitudes et des comportements des gens dans leur vie quotidienne ;
- ❖ La visite des salons et des foires ;
- ❖ Les discussions avec les fabricants et les utilisateurs des produits et des services (Guide de création de la micro-entreprise, ANSEJ. Document interne).

Puis faire un bilan personnel pour vérifier la cohérence entre : sa personnalité, ses objectifs, son savoir faire, ses ressources, ses contraintes personnelles et les contraintes propres au produit, au marché, aux moyens qu'il faut mettre en place ; qui doivent s'avérer maitrisable.

Les porteurs de projet négligent malheureusement trop souvent cette étape pour ce concentré uniquement sur la faisabilité commercial, financière de leur projet. La maturation d'une idée doit impérativement tenir compte d'éléments plus personnelles, choisir de créer ne se résume pas a un choix de biens et de services à produire et a commercialisé, c'est le choix d'un mode de vie particulier qui doit être cohérent avec les exigences de projet.

b- L'élaboration de projet :

Pour l'élaboration d'un projet il faut d'abord vérifier sa visibilité et sa rentabilité, c'est à partir de l'analyse des attentes de la clientèle et d'analyse et de la concurrence qui peut arrivé a définir le niveau des prix de sa future clientèle, pour qu'il puisse déterminer ses objectifs et pour les réaliser. Il devrait passer par :

b-1- L'étude commerciale :

Cette étape fondamentale est un passage obliger pour tout futur chef d'entreprise, dans la mesure ou elle permet de mieux connaitre les grand tendances et les acteurs du marché, et vérifier les opportunités a saisir, de réunir suffisamment les informations qui permettent de fixer les hypothèses du chiffre d'affaire, de faire les meilleurs choix commerciaux pour atteindre les objectifs de déterminer la stratégie et du fixer d'une manière plus cohérente possible les politiques « produit », « prix », « distribution » et « communication ». Sa vocation est de réduire au maximum les risques, en permettant de mieux connaitre l'environnement future de l'entreprise, de prendre les décisions adéquate et adaptées.

Donc l'étude de marché nécessite un ensemble de moyens qui permettent d'acquérir une connaissance approfondie de :

- Le secteur dans le quel évoluera l'entreprise ;
- Le produit que l'entreprise propose de mettre sur le marché ;
- La place de l'activité dans le secteur, c'est-à-dire, sa place selon la taille de l'entreprise et son rôle économique.

b- 2 - L'étude financière :

Un créateur d'une entreprise doit évaluer le montant des moyens techniques, financiers et humains qu'il compte engager et les confronter aux ressources qu'il dispose.

La création d'une entreprise doit absolument éviter les investissements non directement productifs et limiter les montants des frais fixes. En plus, la création d'une entreprise nécessite des capacités pour gérer ces moyens.

-Le financement de l'équipement :

Un planning cohérent des fonds propres et des fonds des associés doit permettre le financement à moyen et à long terme des équipements, à l'inverse, les capitaux à court terme doivent être destinés, au financement de dépenses, d'exploitation à court terme.

Cette étude financière permet de vérifier : la cohérence des besoins financiers et de possibilités de ressources et la rentabilité de projet.

c- Lancement des opérations :

Une fois que la préparation de projet au présent est réalisée, il pourra créer son propre entreprise en concrétisant l'ensemble des engagements qu'il avait pris lui-même, ainsi que les différentes personnes qui participent directement ou indirectement à ce projet :

Le lancement comporte trois types d'actions qui devront être engagées simultanément :

- 1- La réalisation de la formalité juridique de la création d'entreprise ;
- 2- Le déclenchement des procédures financières ;
- 3- Le lancement (la poursuite) des actions commerciales.

d- Le démarrage de l'activité :

Une fois que l'installation de l'entreprise est terminée, c'est d'effectuer certaines démarches pour le commencement des activités de l'entreprise dans les meilleures conditions possibles. Etablir le document commercial, le recrutement des collaborateurs (partenaires) ; et mettre en place la comptabilité, le respect de la montée en régime de l'activité.

Pour réussir le démarrage, le créateur doit : mettre en place un système d'informations qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise, analyser et corriger, à temps, les écarts éventuels.

Dans cette partie il ne sera pas question d'analyser le financement de l'entreprise, on cherchera surtout à « camper le décor », on verra en premier lieu ce que sont les besoins de financement, et les paramètres auxquels ils obéissent.

Ensuite, on se penchera sur les contraintes auxquelles doivent répondre les financements sous deux aspects :

- Contrainte d'endettement (partie bancaire du financement) ;
- Contraintes de structure (rapport entre les besoins et leur financement)

On ne distinguera pas ici ni questions mineures, ni majeures, dans la mesure où il s'agit d'une section d'étude préalable plus que d'analyse.

II)- les besoins de financement :

On retiendra dans les développements qui suivent la distinction générale entre les besoins d'investissements et les besoins d'exploitations, que l'on va tenter tout d'abord de préciser.

1- Les besoins de financement d'investissement :

Les besoins d'investissement sont par définition des besoins durables ; l'investissement c'est l'acquisition de biens ou de services en vue d'une rentabilité différée dans le temps (Eric MANCHON, p332).

Cette belle définition montre que l'investissement est un acte volontaire « contrairement au besoin d'exploitation, dont les déterminants échappent en partie au chef d'entreprise, l'investissement est une décision de gestion parfaitement autonome. C'est d'ailleurs pour quoi l'approche bancaire peut être beaucoup plus rigoureuse : la plupart des atouts et des paramètres sont dans les mains du décideur » (Eric MANCHON. p333).

A- Investissement matérielle (corporels) :

Ils consistent en l'acquisition de terrain, de locaux, d'équipement et d'installation toujours inscrit à l'actif du bilan, ils répondent à des objectifs varies :

-maintien de la capacité par le renouvellement des immobilisations au terme de leurs durées de vie (investissement de remplacement) ;

-orientation vers de nouvelles activités sous forme de produits ou de procédés nouveaux (investissement modernisation) ;

-accroissement de la capacité pour assurer le développement (investissement de capacité) ;

- réalisation des gains de productivité a fin de réduire les couts, accroitre les marges et améliorer la compétitivité (investissement de productivité).

B- Investissement incorporels :

Les investissements incorporelle ont la particularité de ne pas toujours apparaitre au bilan, car du point de vue comptable, ils ont considérer comme des charges de l'exercice. En effet, ils ne correspondent pas a l'entrée d'un bien dans l'entreprise. Ceci provient de leur nature et de leurs objectifs. Ce sont des investissements de nature intellectuelle ; ils ont pour objectifs principaux l'innovation et l'adaptation des matériels, des méthodes, des produits...etc.

❖ Investissement financier :

Les investissements financiers sont les acquisitions de titre de participation, de titres immobilisés qui donnent le droit de propriété ou de créance. Ils tendant à se développer les grandes entreprises, les investissements financiers permettant :

- d'élargir la compétence de l'entreprise à d'autres domaines d'activistes ;
- d'obtenir des effets de synergie en tenant compte des complémentarités entre diverse sociétés ;
- de contrôler des ressources d'approvisionnement, des débouches et des technologies ;

En résumé les investissements corporels, incorporels et financiers sont complémentaires, ils représentent les moyens de mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise dont ils constituent les éléments du développement future.

2)- Les besoins de financement de l'exploitation :

Les besoins d'exploitation sont en principe, mais pas toujours, des besoins à court terme, Le besoin d'exploitation c'est le solde net des actifs, des créances

et des dettes qui sont générés par le cycle de production et de vente de l'entreprise (Eric MANCHON. p338).

2-1- un besoin de financement à court terme :

Une fois que l'entreprise a acquis les immobilisations qui lui sont indispensables, elle va devoir financer son activité quotidienne c'est-à-dire financer la constitution de ces stocks de matières premières qui seront utilisés tout au long d'une période donnée pour être intégrés dans le processus de production.

De plus, toute au long de l'année, l'entreprise peut être amenée à accorder des délais de paiement à ses clients, ces créances sont considérées d'un point de vue comptable comme une sorte de prêt accordé par l'entreprise à ses clients. Celle-ci doit donc être en mesure de les financer ou en tout cas être dans la capacité de financer ses activités courantes sans avoir un besoin impérieux des sommes non encore encaissées car représentent ces créances clients.

Ces dépenses sont comptabilisées dans des comptes de classe 3 (pour les stocks) ou certains comptes de classe 4 (pour les créances clients) et constituent ce que l'on appelle en comptabilité l'actif circulant. Généralement, la durée de détention de ce type d'actif par l'entreprise ne dépasse pas quelques semaines. Elle doit donc trouver des financements à court terme capable de satisfaire ces besoins de financement à court terme

En conséquence, le financement de l'actif circulant par une entreprise suppose que l'entreprise dispose des ressources financières suffisantes pour en assurer le financement pendant une période relativement courte.

C'est un besoin à court terme pour financer son actif circulant.

2-2-le besoin de financement immédiat :

De la même manière qu'en tant que particulier vous disposez généralement d'une certaine somme d'argent au débit de votre compte courant pour financer vos dépenses quotidiennes, une entreprise doit pouvoir disposer à tout moment de ressources financières mobilisables immédiatement pour combler les dépenses de fonctionnement quotidiennes. Ces besoins de financement à très court terme représentent pour l'entreprise des besoins de trésorerie. En ce sens, la trésorerie correspond à la part des ressources financières dont dispose l'entreprise qui n'a été utilisée ni à l'acquisition d'immobilisations ni au financement de l'actif circulant.

En conséquence, l'entreprise, pour faire face à ses dépenses quotidiennes, doit disposer d'un certain montant financier mobilisable immédiatement qui est comptabilisé à l'actif du bilan, dans les comptes de trésorerie (classe 5).

Une entreprise a donc des besoins de financement qui peuvent être classés selon leurs échéances.

C'est un besoin à très court terme pour faire face aux imprévus quotidiens.

III)-Les modes de financement :

En cours de l'exercice, l'entreprise a besoin de liquidité pour couvrir des dépenses éventuelles, mais pour faire face à la concurrence, l'entreprise se doit d'accorder des délais à ses clients, elle doit parfois subir des retards dans les règlements.

En conséquence, l'entreprise se retrouve dans une situation de besoin de trésorerie, cela va le conduire auprès de son banquier qui pourra lui proposer des crédits à court terme (crédit d'exploitation) ou à long terme (crédit d'investissement). Ces crédits consentis à l'entreprise pour remédier à des insuffisances. En général on distingue :

Chaque type comprend de différentes natures ; après avoir donné la définition et l'objectif de crédit nous nous retiendrons les principaux crédits : les crédits d'exploitation, les crédits d'investissements, les crédits aux particuliers, les crédits destinés au financement de commerce extérieur.

- **Définition de crédit :**

Le crédit est un mécanisme par le quel un débiteur obtient un bien au-delà monnaie d'un créancier en échange de la promesse d'un paiement différé de la contre partie, majoré d'un intérêt (Imane, BERTI, p 231).

1- Les crédits d'investissements :

Les crédits d'investissements sont destinées à financer la partie haute de bilan (les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise), et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Le crédit d'investissement se subdivise en crédit à moyen terme et à long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est « le crédit-bail » ou « *leasing* ».

1-1-Les crédits à moyen terme d'investissement :

Les crédits à moyen terme sont accordés soit par une seule banque, soit par un pool de banque, et ils ne couvrent jamais la totalité de l'investissement, un apport initial de l'investisseur (PME par exemple) contribué en effet à réduire le risque pour le prêteur (banque). L'octroi de tel crédit dépend de trois facteurs (Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, 2002, p100). La situation économique et le contexte dans lequel s'effectue l'investissement, la situation financière de l'entreprise, en particulier sa capacité d'autofinancement pour assurer le renouvellement du bien et garantie apportées par l'emprunteur.

1-2- Les crédits à long terme d'investissement :

Les crédits à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans/vingt ans il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions.

Les crédits à long terme se distribuent généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banque d'affaire, banque de crédit à moyen terme, etc.

Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts provenant notamment d'émission obligataires.

Pour octroyer ces deux types de crédits, la banque doit s'assurer que le financement peut être effectué sans trop de risques.

1-3- Le crédit-bail :

Les financements par crédit-bail, considérés par la loi bancaire comme des opérations de crédit, sont le plus souvent effectués par l'intermédiaire de filiales spécialisées des banques, qu'elles aient le statut de société financière de crédit-bail ou le statut de banque (Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, 2002, p101).

2-Les crédits d'exploitation :

Au cours de l'exercice, l'entreprise à besoin de liquidité pour couvrir des dépenses éventuelles, elle doit parfois subir des retards dans les règlements.

Par conséquent, l'entreprise se retrouve dans une situation de besoin de trésorerie, cela va à conduire auprès de son banquier qui pourra lui proposer des crédits à court terme ces crédits consentis à l'entreprise pour remédier à des insuffisances temporaires de capitaux à court terme, leurs durée est inférieure à une année et correspond à la nature des besoins financiers, (financement des approvisionnements, du stockage, de la fabrication ou de commercialisation).

Dans cette partie, nous allons donner un aperçu général sur le crédit d'exploitation mis au service des entreprises.

On distingue généralement **deux grandes catégories** de crédits d'exploitations :

Les crédits **d'exploitation globaux** et crédits **d'exploitation spécifique** :

2-1- Les crédits d'exploitation globaux :

Appelés aussi « **crédit par caisse** », ils sont destinés globalement pour financier les actifs circulants du bilan.

Dans ce type de crédit, le banquier finance une partie de l'actif circulant d l'entreprise (stocke, créances), pour équilibrer la trésorerie de cette dernière sans que ce financement ne soit affecté à un besoin bien précis « l'entreprise attend de sa banque une aide qui exclut le recherche, d'une cause très précise au besoin exprimé et trouve sa justification dans la structure financière de l'affaire, le sérieux, la moralité et la compétence des dirigeants » (la revue bancaire, p229).

- **Le découvert :**

C'est un concours bancaire destiné a financé un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fond de roulement, « Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement » (FAROUK BOUYACOUB, 2003, p233).

- **Le crédit de compagne :**

« Le crédit de compagne est accordé dans le cas ou son saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de rente de l'entreprise, soit les deux successivement » (FAROUK BOUYACOUB, 2003, p235).

- **Le crédit relais :**

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis » (Agio rémunération de la banque, lors d'une opération d'escompte commercial).

2-2- Les crédits d'exploitation spécifiques :

Les crédits d'exploitation spécifiques donnent lieu à des affectations en gage de certains actifs circulants dans le cadre d'opérations spécifiques, parmi ces crédits on citera essentiellement :

- **L'avance sur marchandise :**

L'avance sur marchandise consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de son financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier.

- **L'avance sur marché public :**

Les marchés publics sont des contrats passés entre l'état, les collectivités publiques et les établissements publics à caractère administratif, d'une part et les entrepreneurs ou les fournisseurs, d'autre part et ce en vue de l'exécution des travaux ou de la livraison des fournitures.

- **L'escompte commercial :**

L'escompte commercial est « une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu, le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires » (FAROUK BOUYACOUB, 2003, p 240,241).

3-Les crédits aux particuliers :

Les crédits aux particuliers sont des crédits destinées à financé les personnes ou commerçant (n'ayant pas d'activité commerciale), les crédits peuvent être à court et à moyen terme :

- A court terme (crédits à la consommation (véhicules, électroménagers...etc.), avances sur salaires).
- A moyen et long terme (construction, acquisition maison, appartements...etc.). (source document bancaire).

4-Les crédits destinés au financement de commerce extérieur :

L'essor extraordinaire des échanges commerciaux interne implique des adaptations à tous les niveaux et de tout intervenant, notamment les banques qui garantissent les risques et financent les opérations de commerce extérieur.

4-1- Crédit à l'exportation :

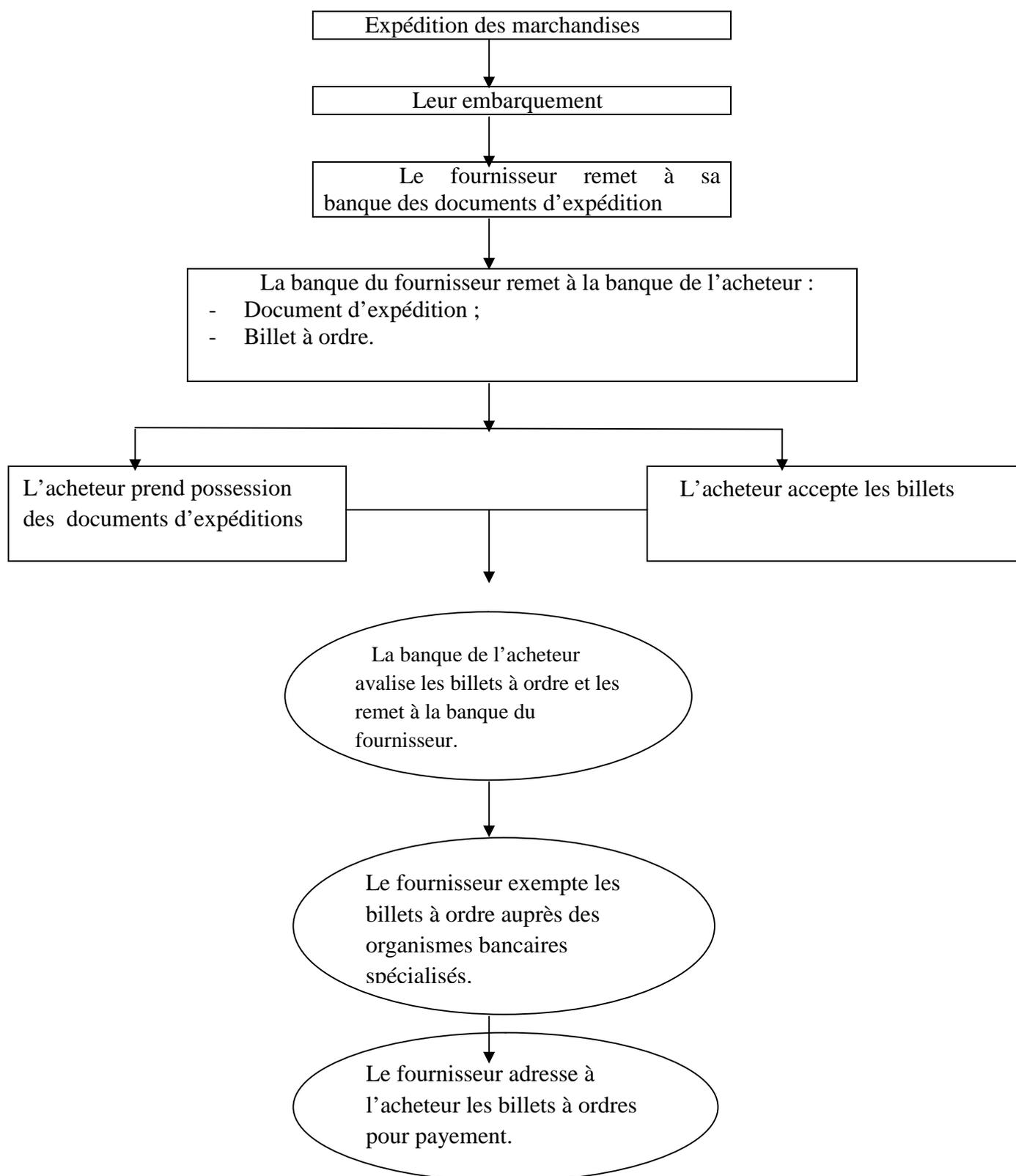
En matière de financement des exportations en trouve plusieurs formes de crédits, les plus utilisées sont : le crédit fournisseur et le crédit acheteur.

A- Le crédit fournisseur :

L'acheteur peut rencontrer plusieurs problèmes en concluant son contrat avec le fournisseur. Ce dernier est réticent à lui consentir des délais de plus en plus longs pour pouvoir récupérer sa créance. En plus de ce problème, il y a la différence des nationalités des deux parties qui donnera naissance à un manque de confiance.

Les banques interviennent, donc, en utilisant des techniques universelles a fin de faciliter les transactions commerciales et d'éviter les incohérences et les conflits internationaux.

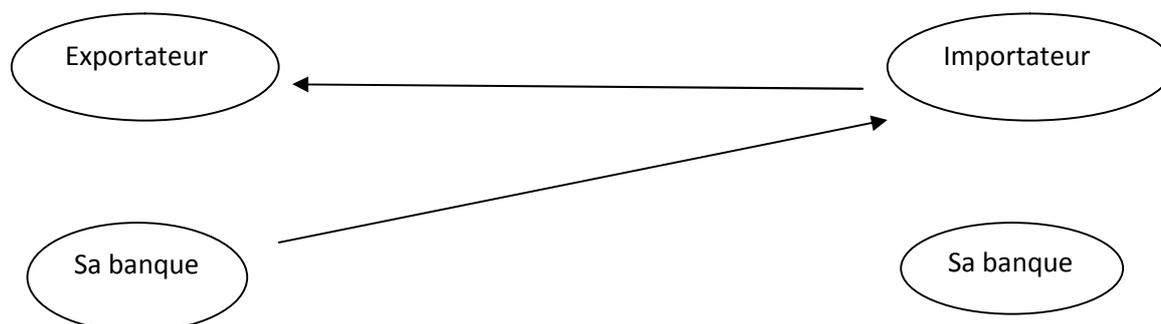
Schéma n °1: configuration de financement du commerce extérieur.



La source : Yahia. CA, YEMMOUNE.O, et ZEMORIS.S « Le financement bancaire ».2001.

B- Le crédit acheteur :

Le crédit acheteur est un crédit accordé par les banques aux importateurs étrangers et aux banquiers de ces importateurs. Donc il est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. cette banque paie au comptant le fournisseur local, à la réception, par l'acheteur du pays A des équipements ou de la marchandise commandés. La procédure du crédit acheteur libère l'exportateur, à la fois partie d'une partie de risque commercial et de la totalité de la charge financière. Assez souvent, la banque qui consent un crédit acheteur souhaite recueillir la caution du banquier de l'importateur (la banque de l'acheteur). ce crédit est présenté dans le schéma suivant :

Schéma n°2 : schéma du crédit acheteur :

La source : DJOUMER.N ; « le crédit bancaire et la problématique financement » ; page54.

Une comparaison entre le crédit acheteur et le crédit fournisseur est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 01 : comparaison entre le crédit acheteur et le crédit fournisseur

	Crédit acheteur	Crédit fournisseur
Documents contractuels	Deux contrats (commerciaux et financiers)	Un seul contrat qui est au même temps financiers et commercial.
Règlement	La banque règle l'exportateur au comptant pour le compte de l'acheteur	Ce crédit permet à l'exportateur de se faire payer par la banque les créances qu'il détient sur son acheteur et ainsi d'encaisser des sommes, dues à terme par l'acheteur, lors de naissance de la créance.
Montant du crédit	100 pour 100 de la part payable à terme sans déduction en cas de crédit garantie part correspondante aux prestations exclues de la garantie	Déterminé de façon à être équivalent à 100 pour 100 de la créance payable à terme sans déduction éventuelle, en cas de crédit garantie de la part correspondante aux prestations exclues de la garantie.
Crédit à moyen terme et à long terme	Signé par l'emprunteur et la banque qui consent le crédit à moyen terme et à long terme	Crédit réalisé sous forme d'escompte par la banque.
Police (en cas de crédit garant)	Deux polices résultent de l'existence de deux contrats distincts commerciale et financier cette police est délivrée A l'exportateur, les primes sont à sa recherche et peuvent être incluses dans les prix de ventes	Une seule police résultant de l'existence d'un seul contrat. Délivré à l'exportateur, les primes sont à sa charge, il peut les inclure dans son prix de vente.
Taux d'intérêt	Taux du marché variable ou fixe si le marché le permet une charge	Agios calculés selon le taux du marché augmenté de la marge.

La source : DJOUMER.N ; « le crédit bancaire et la problématique financement » ; page 54.

5-Le crédit documentaire :

L'opération par laquelle une banque à la demande et conformément aux instructions de son client importateur s'engage par l'intermédiaire d'une banque correspondante en faveur de l'exportateur d'opérer par paiement, acceptation ou négociation le règlement des documents constants, l'expédition des marchandises effectuées dans les conditions stipulées par l'importateur dans sa demande d'ouverture de crédit.

D'après la définition, le crédit documentaire est un engagement pris vis-à-vis de l'exportateur par la banque de l'importateur et sous condition qu'elle reçoit des documents conformes prouvant l'expédition des marchandises convenues. (SIBF. Les opérations du commerce extérieur, p25).

En conclusion chaque entreprise passe par des étapes pour sa création, et le domaine des opérations de crédit est assez vaste que la diversité des besoins de financement.

Préambule :

Ce chapitre contient les principaux dispositifs d'aides à la création : **ANDI, ANSEJ, CNAC** et **ANGEM**, et la phase de montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation et d'investissement, ainsi que les moyens de prévention et limitations des risques de crédit.

D)-les principaux dispositifs d'aide à la création **ANDI, ANSEJ, CNAC et **ANGEM****

A partir de l'année 2000, il ya eu un regain d'intérêt à l'entrepreneuriat en Algérie avec un nouveau code des investissements et une nouvelle loi d'orientation sur la PME qui vont dans le sens de la promotion de l'entrepreneuriat. Ces dernières année, le cadre de la création d'entreprise en général est celui de la PME en particulier s'est enrichit d'un certain nombre de législations et institutions ayant pour objectif de soutenir et encadrer la PME. L'objectif est de présenter les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise en Algérie.

1- L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement(ANDI) :

L'agence Nationale du Développement de l'Investissement est un établissement public dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a remplacé l'APSI, pour accomplir les missions suivantes (Chellil Abdelatif, Ayad. Sidi Mohamad, 2008. P 05) :

- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours.
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements.
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidants et non résidants.
- Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétiser les projets.

-Gérer le fond d'appui à l'investissement.

-S'assurer du respect des engagements souscrits par les investissements durant la phase d'exonération.

Outre les dispositifs de création d'entreprises, les pouvoirs publics ont promulgué à partir des années 2000 d'autres structures de suivi et d'appui au PME.

2- Agence Nationale de Soutien d'Emploi des jeunes(ANSEJ) :

Créées en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprise. Ce dispositif a donné naissance à la création de milliers de PME à travers le territoire national.

Placée sous la tutelle du Ministère chargé du Travail et de l'Emploi, l'agence a pour missions principales :

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets toutes les informations d'ordre économique, technique, législatif et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets dans le cadre du montage financier et le suivi des prêts.
- Etablir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre du montage financier des projets. (Samia GHARBI, 2011, p 11).

3- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC):

Créées en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous la tutelle du Ministère de l'emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale), conçue pour contribuer aux développements des projets portés par les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans des activités industrielles et/ou des services, sauf la revente en l'état. La caisse assure également les tâches suivantes :

- Propose un crédit sans intérêt entre deux (2) et cinq (5) millions de Dinars ;
- Accompagnement personnel aux porteurs de projets ;
- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Application du taux réduit de 5 en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement. (Samia GHARBI, 2011, p11).

4- Agence Nationale de Gestion de Microcrédits (ANGEM) :

C'est l'Agence Nationale de Gestion de microcrédit à un montant de 400 000 dinars au maximum. Elle est destinée à tous les jeunes voulant créer leur propre entreprise. Les gens concernés par le micro crédit sont :

- Etre âgé de 18 ans et plus.
- Être sans revenu ou disposer de petit revenu instable et irrégulier.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir faire en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité.

- Mobiliser un apport personnel de 03 ou 5% du coût global du projet selon les cas.
- Verser les cotisations au fonds de garantie mutuelle des micros crédits (0,5 % du crédit bancaire).
- S'engager à rembourser en fonction d'un échéancier : * crédit à la banque
 - * prêt sans intérêt à l'ANGEM. Les avantages de l'ENGEM sont :
- Soutien, conseils et accompagnement dans la mise en œuvre de votre activité. Garantie et bonification du crédit bancaire.
- Octroi d'un prêt sans intérêt lorsque le coût de votre projet est supérieur à 100 000 dinars, ce prêt de 25 à 27 % selon les cas du coût global du projet. ([www.site mémoire online.pdf.ENGEM.COM](http://www.site_memoire_online.pdf.ENGEM.COM)).

En fin, on a d'instigué quatre dispositifs comme moyens qui aide un créateur à la création d'une petite et moyenne entreprise.

II)- Montage et Etude d'un dossier de crédit bancaire :

A travers cette partie, on procédera à la présentation de différentes étapes que le banquier est tenu de respecter pour l'étude d'un dossier de crédit bancaire de deux cas d'investissement et d'exploitation.

- **Etude et constitution d'un dossier de crédit bancaire :**

➤ Le crédit d'investissement :

1- La notion de projet :

La notion de projet tire son origine de la planification réaliser un projet, c'est vouloir une finalité (développer un produit ou un service) qui devra ce construire à partir de ce qui existe déjà (la situation de référence) le projet n'est

donc pas la description de l'état finale rechercher mais ce qui permet d'atteindre cet état en supprimant l'écart entre la réalité existante et l'objectif rechercher.

2-Définition d'un projet d'investissement:

« Est un ensemble cohérent d'activités influençant les flux monétaire de l'entreprise » (MALOJ-L. et MATHE J-C, p 28).

« Un projet est un ensemble d'investissement qui doit être achevé pour avoir une valeur réelle pour l'exploitation » (Mohamed BOUHADIDA, 2000, p 18).

3)-Etude d'un dossier de crédit d'investissements :

Toute demande de crédit d'investissement nécessite au préalable une étude approfondie compte tenu notamment des risques spécifiques qui se rapportent à ce type de financement. Il s'agit en effet pour la banque de s'engager sur plusieurs années. Aussi il doit s'appuyer sur une documentation la plus large possible couvrant l'ensemble des aspects juridiques, comptables, financière et permettant d'apprécier non seulement l'entreprise elle-même, sa surface financière, sa solvabilité, mais également l'opportunité d'investissement projetée à travers une étude technico-économique faisant ressortir sa fiabilité et sa rentabilité.

3-1-Les documents constitutifs du dossier de crédit d'investissement :

On peut les résumer comme suite :

- Demande de crédit d'investissement ;
- Les documents administratifs et juridiques ;
- Documents comptables et fiscaux ;
- Documents économiques et financiers ;
- Documents techniques.

3-2-Evaluation technico-économique de projet :

Sur la base de l'ensemble de documents remis par le promoteur, la banque aura procéder a une étude destinée notamment à :

- Identifier avec précision le projet ;
- Estimer sa rentabilité prévisionnelle ;
- Dégager la structure de financement la plus approprié.

4-Décision finale et mise en place de crédit :

A l'instar des crédits d'exploitation la mise en place d'un crédit d'investissement est subordonnée à l'accord préalable de crédit habilité.

Cet accord doit obligatoirement être matérialisé par une autorisation de crédit régulière sur le formulaire interne et notifiée dans les mêmes conditions que pour les crédits d'exploitation.

- L'objet de crédit ;
- Période de différer.

➤ Crédit d'exploitation :

1-Une demande écrite de l'entreprise :

Il s'agit d'une demande de crédit adressé au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'exploitation, à cet effet indiquant :

- La date d'introduction ;
- L'identification de la relation ;
- L'activité principale ;
- L'objet de la demande écrite ;
- Le montant et la durée des concours sollicités ;

- L'estimation des garanties proposées ;

2-Document juridiques et administratifs :

- Copie dument légalisé des statuts ;
- PV délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contacter des emprunts ;
- Copie dument légalisé de bulletin officiel des annonces légales ;
- Copie dument légalisé de l'acte de propriété, de concession ou de bail de location des locaux professionnels.

3-Les documents comptables et commerciaux :

- Bilans et TCR des trois derniers exercices ;
- Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernée ;
- Bilans et TCR prévisionnels ;
- Plan de financement et ou de trésorerie ;
- Décomposition du chiffre d'affaire (local et étranger) par produits et par marchés ;
- Décomposition des consommations des services extérieurs ;
- Planning prévisionnel des importations ;
- Carnet de commandes de la clientèle.

4-Les documents économiques et financiers :

- Facture pro format, devis, contrats des équipements à acquérir;
- Plan de charge, carnet de commandes, contrats, conventions.

5-Les documents fiscaux et parafiscaux :

- Attestation fiscale (attestation de la mise à jour CNAS) ;
- Attestation parafiscale (attestation de mise à jour CASNOS) ;
- Carte d'administration fiscale ;
- L'extrait de rôle apuré ;
- Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociales pour les nouvelles affaires.

6-Le compte rendu de visite :

De son côté, le banquier est tenu de faire une visite sur site et d'établir un document appelé compte rendu de visite. Durant cette visite, le banquier s'efforcera de vérifier la véracité des informations recueillies dans les documents précédemment cités.

III)- Les moyens de prévention et l'initiation des risques de crédit :

L'environnement économique est devenu de plus en plus complexe et contraignant pour les banques qui vivent, mais peuvent aussi mourir de leurs risques, ceux-ci sont liés directement à la fonction d'intermédiation, activité traditionnelle des banques qui consiste à collecter les disponibilités de certains agents pour les prêter à d'autre.

1- Définition du risque :

« Un risque permet au bénéficiaire de disposer d'un pouvoir d'achat immédiat, le paiement d'un intérêt moyennement et l'obligation de rembourser le crédit dans les délais convenus » (A Boudinot, J-C-F, 1978, page 191).

2- Le risque du banquier :

On peut distinguer au sein du risque du banquier une « majeure » : le risque de non remboursement du crédit, et trois « mineures », les risques d'immobilisation, de taux et de change. Ceux-ci concernant plus la gestion interne de la banque que l'entreprise elle-même, mais peuvent constituer des critères de décision non négligeables lors de l'octroi du crédit. (Eric MANCHON, page232).

2-1- Le risque de non remboursement du crédit :

Ce risque ne peut être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant a été épuisé, ceci dans le cadre de deux procédures sensiblement différentes. (Eric MANCHON, p232).

Dans les crédits par caisse, ou le banquier possède une créance en capital et des intérêts et le débiteur principal n'honore pas ses engagements de remboursement.

Dans les engagements par signatures, le banquier accorde un simple crédit par signature, lorsque son client se retrouve dans une situation de défaillance.

2-2-Le risque d'immobilisation :

Le risque d'immobilisation se caractérise pour la banque, par son impossibilité de mobiliser son portefeuille de créance auprès de l'institut d'émission par les techniques de refinancement, telles que le réescompte, et la pension d'effets de crédit (Tahar HADJ.SADOK, p75).

2-3-Le risque de taux :

D'une façon général, le risque de taux est celui qui résulte d'une variation de marge entre le rendement d'un actif et le coût de son financement (Tahar HADJ.SADOK. p357). Cette définition s'applique bien aux prêts consentis par l'entreprise à ses filiales : si l'entreprise dispose d'un refinancement basé sur le même indice taux, elle aura totalement couvert sa marge.

2-4-Le risque de change :

Le risque de change recouvre deux réalités totalement distinctes : celle du risque de position de change, qui est un risque instantané de perte (ou de profit) et celle du risque de modification durable des termes de l'échange entre la France et un ou plusieurs pays étrangers, qui influe sur la compétitivité de l'entreprise. (Eric. MANCHON, p355).

2-5-Le risque juridique :

Risques du plancher, le risque juridique tient essentiellement à l'état de droit et à l'existence d'une entreprise, qu'elle soit individuelle ou société. Une entreprise économique, du point de vue légal, est dotée d'une personnalité juridique morale, et d'une capacité d'agir, tout comme une personne physique. (Tahar HADJ SADOK, p 23).

IV)- Les garanties :

L'octroi du crédit comporte inévitablement des risques, le banquier recueille des garanties qui lui servent de couverture de sécurité en cas de réalisation de ces risques. Le travail du banquier consiste à cerner et à limiter au maximum ces risques qui n'empêchent pas de prendre des garantis chaque fois.

1-Définition de la garantie :

La garantie est un engagement pris par tiers dit garante de payer un montant au bénéficiaire de cet engagement (importateur) dans le cas où le donneur d'ordre (exportateur) ne respecte pas les termes de son contrat (I.B.F institut de formation bancaire, certificat professionnel spécialisé en financement du commerce international, Année 2012).

2-Les garanties personnelles :

Généralement, les sûretés personnelles se réalisent sous les formes juridiques du Cautionnement et Aval. (Tahar HADJ SADOK, p116).

2-1-Le Cautionnement :

Désigne l'engagement lui-même donc l'acte de caution : on dit X a donné à Y, son cautionnement, Or, dans la pratique courante, le terme caution ; désigne l'engagement lui-même. En effet on dit couramment que les crédits bancaires sont couverts par la caution de X.....Il apparaît préférable d'adopter dans le cadre de cette étude la terminologie juridique en gardant aux mots cautionnement et caution le véritable sens. (Tahar HADJ. SADOK, p 117).

2-2-L'aval :

L'aval est une forme particulière de cautionnement donné sur un effet de commerce ou un billet à ordre, et qui engage l'avaliste à exécuter l'engagement du débiteur principale, en cas de défaillance de celui-ci. Il peut être donné à l'appui de l'obligation du souscripteur d'un billet à ordre, du tiré ou du tireur d'une traite, d'un endosseur d'effet de commerce, Il peut être également donné, par acte séparé (Tahar HADJ. SADOK, p124).

3)-Les garanties réelles :

Une sûreté réelle consiste, dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette, que se bien appartienne au débiteur lui-même, ou à un tiers, au quel cas la sûreté est juridiquement appelée CAUTIONNEMENT REEL. Il arrive aussi qu'une caution appuie sa sûreté réelle, de son engagement personnel. Les biens de types divers, peuvent être affectés en garantie notamment les IMMEUBLES, les fonds de COMMERCE, les MATERIELS, les MARCHANDISES, les VALEURS MOBILIERES, les VALEURS MOBILIERES, les CREANCES NEES et même des SOMMES d'ARGENT. (Tahar HADJ. SADOK, p130).

3-1-L'hypothèque :

C'est la sûreté réelle immobilière par excellence, elle s'applique sur les biens immobiliers au terme e l'article 882 du code civil. L'hypothèque est un contrat par le quel le créancier acquiert sur l'immeuble affecté en paiement de sa créance au droit qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance en quel que soit le détenteur de l'immeuble hypothèque , au moment e la réalisation de l'hypothèque .

3-1-1-Les formes de l'hypothèque :

- ❖ Hypothèque conventionnelle : terrains, constructions ;
- ❖ Hypothèque légale : sur des biens immeubles ;
- ❖ Hypothèque judiciaire : bateau, avion. (Tahar HADJ. SADOK, p 113).

3-1-2-Les effets de l'hypothèque :

A l'égard du créancier l'hypothèque lui confère un droit réel. A l'égard des tiers, elle confère un droit de préférence et un droit de suite.

A- Un droit de préférence :

En cas de non paiement et en poursuites, le créancier procède à la réalisation du bien par vente forcée de l'immeuble saisi, aux enchères publiques.

B- Un droit de suite :

Le débiteur ne peut pas vendre l'immeuble sans rembourser ou préalablement le créancier car la garantie est attachée à l'immeuble.

3-2-Le nantissement :

« Est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers hypothécaires ou aux créanciers inférieurs en rang » (L'article 948 du code civil).

3-2-1-Nantissement avec dépossession :

Le débiteur est dépossédé de son bien, son objet engagé, par remise matérielle de celui-ci au créancier ou à des tiers désignés à cet effet.

***le nantissement de bon de caisse :**

C'est un contrat, ou objet engagé, par remise matérielle de celui-ci au créancier, ou à des tiers désignés à cet effet.

***le nantissement de marchandises :**

Sur les marchandises avec ou sans marchandises entreposées dans les magasins généraux, peuvent être effectuées en garantie.

***le nantissement des titres :**

Sont des VALEURS MOBILIERES représentatives d'Action, d'OBLIGATION, émises par les entreprises, et de BONS DE PLACEMENT Financiers, Traditionnellement, les titres sont remis en gage en garantie de créances diverses « civiles ou commerciales » (Tahar HADJ. SADOK, p136).

***le nantissement de marché public :**

Le nantissement de marché public se définit juridiquement comme étant l'affectation en garantie au profit de la banque des créances que le titulaire du marché détient envers l'administration contractante au titre du marché, pour couvrir les avances que la banque lui consent dans le cadre du même marché.

3-2-2-Le nantissement sans dépossession :

Dans ce cas, le créancier reçoit un titre reconnaissant la garantie du crédit consenti :

***le nantissement es matériels et outillages :**

Le code de commerce révisé, a rendu possible la mise en gage du matériel et e l'outillage suivant le même système que le nantissement du fonds. (Tahar HADJ. SADOK, p 134).

***le nantissement du matériel roulant :**

-Il se réalise lorsque le client affecte son matériel de transport en garantie des crédits consentis.

-Il se matérialise par la position de la mention « véhicule gagé » sur la carte grise.

***le nantissement des fonds de commerces :**

Le législateur a prévu la possibilité de donner en garantie le NANTISSEMENT du FONDS de COMMERCE, suivant une procédure inspirée de celle des hypothèques (Tahar HADJ. SADOK, p 131).

Pour conclure, on peut dire que le risque est particulièrement indissociable du crédit, il n'y a pas de crédit exclu du risque et ce quelque soit les précautions et garanties dont il est assorti.

Préambule :

Dans cette partie on va procéder à la présentation de l'organisme d'accueil de la direction, et l'agence d'accueil BADR n° 361, passant à désigner la méthode et la technique utilisée avec l'échantillonnage de travail, après on vas présenter l'analyse et synthèse des résultats, ainsi que la vérification des hypothèses, et en finissons cette partie avec une conclusion, la liste bibliographie, annexes et en fin la liste des figures.

La banque d'agriculture et du Développement Rurale (BADR) est l'une des Principales banques en Algérie, elle joue un rôle important dans l'exécution des plans et programmes prévus, a la réalisation des objectifs assignés au secteur agricole.

Dans ce chapitre, nous allons présenter la banque d'agriculture et du développement Rurale, tel que son historique, ses missions et ses caractéristiques ; etc. Nous présenterons aussi l'organisme d'accueil : agence BADR-Banque n° 361 de Bejaia.

D)- Présentation de la Banque d'Agriculture et du Développement rurales (BADR) :

Dans cette section, nous allons présenter l'historique, l'évolution de la (BADR) et ses structures d'organisation.

I-1- Aperçu historique et évolution de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et de Développement Rurale (BADR) est une institution financière national, ayant le statut d'une banque commercial, issue de la restriction de la BNA, elle a été crée par de le décret n°82-106 en 13 mars 1982, pour encourager l'agriculture et le monde rural, et elle a été opérationnelle en novembre 1982 avec un

capital de 22.000.000.000 DA, elle a pour but le financement du secteur agricole et le secteur agro-industriel.

La production agricole était en diminution continuel, et les crédits bancaires ainsi que en provenance du trésor n'étaient jamais remboursés. Pour faire face à cette situation et fournir un meilleur encadrement à l'octroi des crédits pour l'exploitation agricole, il y a lieu la création de la BADR.

Au début, la BADR était constituée de 140 agences héritées de la BNA, aujourd'hui. Son capitale social est estimée a 33.0000.0000.000 DA et constitue de 300 agences.

La BADR ,est le principal partenaire financier du monde agricole et de pêche, elle a élargie son champ d'activité a tous les secteurs ,elle est devenue au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1999 , relative a la monnaie et au crédit, une banque universel la plus impliquée dans le financement du développement économique, elle a introduit en septembre 2001 le concept « la banque assise » avec services personnalisés, comme elle a adopté le système « SYRAT » , qui permet le recouvrement des chèques en 48 heures.

Dans l'édition 2001 de « l'entreprise et le financement bancaire », « la BADR est située de la 1ère banque en Algérie, par rapport a la densité de son réseau et a l'importance de ses effectifs au niveau mondial, elle occupe le 668ème rang sur quelque 4100 banques classées, et en 2003 la publication spécialisée du groupe jeune Afrique ECOFINANCE, positionne la BADR au 13ème rang, soit une progression de deux places par rapport au dernier classement, sur 500 établissements classés » .

L'évolution de la BADR est caractérisée par trois grandes étapes :

.De : 1982– 1990 :

Au cours de cette période, la BADR a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole.

Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

.De : 1991-1999 :

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques ; la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

.De : 2000 – avril 2002 :

Cette étape est caractérisée par l'implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs, la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec le principe d'économie de marché.

En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a augmenté considérablement le volume des crédits consentis aux PME/ PMI du secteur privé (toutes branches confondues), tout en accroissant son aide au monde agricole et para-agricole.

Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et de répondre aux attentes de la clientèle, la

BADR a mis en place un programme d'action quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations et l'assainissement comptable et financier.

I-2-L'organisation structurelle de la BADR :

L'organisation structurelle de la BADR est composée de deux structures, qui lui permettent d'assurer un très réseau d'intervention sur le territoire national, et qui sont les suivantes :

- Les structures centralisées ;
- Les structures décentralisées.

I-2-1- Les structures centralisées :

Au sommet de la banque agricole de développement rural, nous trouvons :

- Le conseil d'administration.
- Un PDG qui est coopéré par deux directeurs adjoint, L'un préside 4 directions de crédits, l'autre directeur préside sept directions de l'administration.

Le premier directeur préside les directions suivantes :

- D.F.A : Direction de financement de l'agriculture;
- D.F.A.P : Direction de financement et des activités prive;
- D.F.E.P : Direction de financement des entreprises prive;
- D.T.A.F : Direction de trésorerie et des affaires financière;

Le deuxième directeur préside les directions suivantes :

- D.A.E : Direction des affaires étrangères;
- D.I.G.A : Direction des inspections générales et d'audit ;

- D.O.I : Direction de l'organisation et d'information;
- D.M.D : Direction du marketing et de développement ;
- D.A.J : Direction des affaires juridiques;
- D.P.F : Direction du personnel et de formation ;
- D.M.G : Direction des moyens généraux.

I-2-2 Les structures décentralisées :

Cette structure permet à la BADR de s'organiser sous forme d'agences, de bureaux permanents et de bureaux périodiques. Ces trois fondements sont dirigés par des agences centrales ou bien par des succursales.

❖ La succursale :

La succursale est une entité administrative décentralisée, qui est implantée devant le chef lieu de la wilaya, elle a pour mission d'assister, coordonner et suivre l'ensemble des agences, bureaux périodique qui lui sont rattachés, elle est responsable de l'exécution des missions qui lui sont révélées par la direction générale, qui sont essentiellement :

- Veiller au respect de la réglementation et les instructions organiques ;
- Contrôler les crédits accordés par les agences ;
- Veiller a l'application de la législation du travail ;
- Etudier et soumettre ses conclusions a la hiérarchie pour les crédits sont le montant est supérieur a la délégation ;
- Assister les agences sur le plan juridique et veiller le recouvrement des créances contentieuses.

❖ L'agence :

L'agence représente la cellule polyvalente de l'exploitation de la banque.

❖ Le bureau permanent :

Dans une agence, le bureau permanent représente comme un service avancé, son activité est limitée aux opérations de caisse qu'il effectue sous le contrôle de l'agence.

❖ Le bureau périodique :

Ce bureau n'ouvre que trois jours par semaine au maximum, ses activités sont les mêmes que celles de bureau permanent.

*Le schéma suivant indique l'organisation de la BADR, avec une structure décentralisée. (Voir annexe n°1).

I-3- Objet, missions et principales caractéristiques de la BADR :

Dans cette section, nous allons citer les objectifs, les missions et les principales caractéristiques de la BADR :

I-3-1- L'objet de la BADR :

Conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes opérations bancaires, la BADR a pour objet de contribuer :

- Au développement du monde agriculture ;
- A la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielle ;
- A la promotion économique du monde rurale.

Elle est notamment chargée au financement des différentes activités suivantes :

- Activités de production agricole ;
- Activités de toute nature attachée au secteur agricole ;
- Activités de l'artisanat traditionnel en milieu rural.

I-3-2- Les missions de la BADR :

Les principales missions de la BADR sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture des comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts a vue et a terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelles des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

I-3-3- Les Principales caractéristiques de la BADR :

Parmi les principales caractéristiques de la BADR, nous pouvons citer :

- La BADR est la 1ere banque au niveau national, qui a adopté concept « la banque assise » avec « service personnalisé » ;
- La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires ;
- Elle permet la consultation a distance des comptes par la clientèle de la BADR ;

- Est une banque universelle, qui participe de 30% de financement du commerce extérieur;
- Elle met des crédits documentaires en 24 heures.

I-4-Présentation de l'agence d'accueil BADR n°361 Bejaia :

L'agence est la structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit.

Elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations qui lui sont données.

Parmi ses services crédit occupe une place privilégiée car il constitue le compartiment de la banque qui assure la principale fonction du banquier qui est certainement la plus délicate, compte tenu des risques encourus en matière de prise d'engagements, l'agence n°361 de Bejaia s'est dotée d'un modèle d'organisation spécifique qui le différencie des autres banque connu sous le nom de (banque assise) représenté par l'organigramme. (Voir annexe n°2).

I-5-Organisation du service crédit :

Le service Crédit est organisé de manière à couvrir convenablement les différentes phases du montage d'un dossier de crédit. Pour cela, il prévoit deux (03) cellules : cellule « étude et analyse » et cellule « suivi des engagements », la cellule « juridique » pour le suivi du contentieux et de la gestion administrative.

Le schéma suivant illustre l'organisation du service, cité au niveau de l'agence. (Voir annexe n°3).

I-5-1-La cellule « étude et analyse » :

Cette cellule est composée de chargés de clientèle dont leurs tâches se résument à la réception et vérification des dossiers de crédit et de chargé d'étude dont leur travail consiste en étude et montage de ces dits dossiers. Elle à pour principales missions :

- Etudier et analyser les demandes de crédit et proposer les concours à mettre en place ;
- Présentation des demandes de crédit aux comités de crédit de l'agence et du groupe ;
- Notifie à la clientèle les crédits accordés ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédit ;
- Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle à posteriori à la Banque d'Algérie ;
- Suivre régulièrement l'évolution de l'activité des entreprises financées ; Informer, assister, et conseiller la clientèle ;
- Suivre conjointement avec la cellule « suivi des engagements » l'utilisation des crédits et leur remboursement.
- Réception et enregistrement chronologique des dossiers de crédit.
(Voir annexe n°4).

II- La pré-enquête :

La pré-enquête c'est la phase d'opérationnalisation de la recherche théorique « elle consiste à essayer sur un échantillon réduit les instruments (questionnaire, analyse de documents) prévois pour effectuer l'enquête si l'on d'autres sur telle ou telle variable ou sur le rendement de telle technique, on peut explorer de façon limité le problème à étudier avant même de préciser définitivement les objectifs » (GRAWITZ MADELINE, 2001, p550).

Cette étape permet de :

- Connaitre le lieu de l'enquête ;
- Avoir les informations nécessaires pour la formulation de nos hypothèses et la définition des concepts ;
- Eclairer les ambiguïtés de thème.

Notre pré-enquête s'est déroulée entre 02 février 2014 jusqu'au 03 mars 2014 durant cette période nous avons pris connaissance de terrain et des possibilités de notre enquête.

Notre pré-enquête est déroulée en mois de mars en 1^{er} lieu a travers les visites des banques, ou on a rencontré des responsables de banque, dont on a procédé à posé quelques questions à un certains nombre de responsable, dans l'objectif de balayer le champ de l'étude et assiéger notre sujet de recherche dans le terrain.

Cette pré-enquête nous a aidés à reconnaître notre terrain et déterminer notre échantillon. La pré-enquête à pour but de cerner la problématique et de connaître notre échantillon, et de concevoir la technique la plus adéquate à utiliser.

III- La méthode et la technique utilisée :

A fin de bien mener une recherche, une méthode et une technique adéquates au sujet de recherche sont nécessaires.

III-1-La méthode utilisée :

La méthode est définie : comme étant une démarche discursive de reformulation, d'explication ou de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène. Elle ne nécessite ni qualification pour être valide, généreuse et complète même si elle n'exclut pas de telles pratique, son résultat est une qualité, une dimension, une conceptualisation de l'objet (P Pierre et autre, 2003, p05).

Nous avons opté la méthode qualitative qui vise à comprendre le phénomène d'étude et d'établir le sens de propos recueilli, ou de comportements observés, et de décrire les différents aspects liés à notre thème à savoir les modalités de financement bancaires de prise en charge des projets de création d'une petite moyenne entreprise émane d'un esprit entrepreneurial.

Selon Maurice Angers méthode qualitative est un « ensemble de procédés pour qualifier les phénomènes » (Maurice ANGERS, 1997, p60).

Elle permet d'écrire l'ensemble des étapes de création des PME et les différents modalités de financement, cela nous impose de suivre la méthode qualitative seul capable de combler cette lacune, cela nous permettra d'obtenir des résultats de nature qualitative et des informations fiables.

III-2-Les Techniques utilisées :

Vu le nombre restreint des membres de la population d'étude, on a eu recours à la technique de l'entretien qui nécessite d'établir un rapport suffisamment égalitaire entre l'enquêteur et l'enquêté.

a- L'entretien : peut être défini comme suit :

« Procède d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé » (QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc van, 1995, p 232).

Nous nous sommes appuyés sur l'entretien semi directif en vue d'orienter l'enquête dans le sens et l'objectif de l'entretien. Cette technique est considérée comme l'un des moyens les plus importants de collecte d'information et le plus utilisé pour sa flexibilité et ses caractéristiques, ou les questions qui sont posées au départ, sont des questions simples et générales a fin d'avoir le maximum d'informations spécifique et plus approfondies.

A fin de donner une certaine liberté a l'interviewé, on a opté pour l'entretien semi directif (semi dirigé), ce dernier « se base sur un guide d'entretien constitué de différents thèmes questions ». (BARELLO.L, 1996, p 66).

Et pour notre recherche, nous avons élaboré un entretien semi dirigé constitué de quatorze questions répartir en quatre parties. La première est consacrée pour les informations personnelles, la deuxième partie est consacrée pour les causes des demandes de financement, la

troisième partie est consacrée pour les types de financement et la quatrième est consacrée pour les exigences de financement.

b- L'observation :

L'observation est définie comme « la constatation exacte d'un fait à l'aide de moyens d'investigation et l'étude appropriée à cette constatation » (Claude BERNARD in Madeline GRAWITZ, 2000, p157).

Cette technique a été utilisée durant les visites que nous avons effectuées dans les entreprises ciblées pour s'imprégner de l'état des lieux et vérifier les réponses obtenues aux questions de l'entretien.

c- L'analyse de contenu :

L'analyse de contenu est définie comme « technique indirecte d'investigation scientifique utilisée sur des productions écrites, dont le contenu ne se présente pas d'une manière chiffrée, en vue d'expliquer et de comprendre. » (Maurice ANGERS, 1997, p157).

Après avoir fini l'enquête sur le terrain et la collecte des informations en relation avec notre thème de la recherche par le moyen de l'entretien auprès des responsables bancaires, on a passé à l'analyse de contenu des réponses formulées par les enquêtés.

C'est une technique qui a pour fonction de comprendre le sens des réponses exprimées par les enquêtés et de chercher dans le fond de celle-ci pour dévoiler ce qui est caché et éclaircir ce qui est ambigu, cette technique permet d'analyser les données (les réponses des enquêtés), elle est la plus utilisée dans le traitement des contenus des discours et d'analyse des données qualitatives.

III-3- L'échantillonnage :

L'échantillon désigne l'ensemble des personnes à interroger et un extrait d'une population plus large appelée « population mère », population de référence et selon LOUBERT : « c'est la partie de l'univers qui sera effectivement étudiée et qui permettra extrapolation de connaître la totalité ; les caractéristiques de la totalité de l'univers » (LOUBERT DELBAYLE, 2000, p61).

Pour répondre à nos objectifs on a procédé à une enquête sur le terrain à partir d'un échantillon ciblé (**non probabiliste**) qui est « un type d'échantillonnage où la probabilité qu'un élément d'une population soit choisi pour faire partie de l'échantillon n'est pas connue et qui ne permet pas d'estimer le degré de représentativité de l'échantillon ainsi constitué » (Maurice Angers, 1997, page229).

IV- Présentation et analyse des résultats :

Après avoir fait des entretiens avec les responsables de la banque, on a pu recueillir les réponses suivantes. Par rapport à la première question concernant les types des financements des P.M.E et selon les responsables de la banque il existe 04 types de financement qui sont :

- Les crédits d'exploitation : d'après les responsables bancaires chargés du service crédit ils l'on définit comme le financement d'un fond de roulement d'une entreprise dont la durée ne dépassant pas 03 à 12 mois.
- Les crédits d'investissements: selon eux c'est le financement de l'acquisition d'un matériel et équipement de l'outillage par exemple le matériel de l'élevage de volaille ; d'une durée de 12 à

15 ans la première catégorie concerne le moyen terme qui a la durée de 2 à 9ans, la deuxième concerne le long terme dont la durée est de 7 à 15 ans.

- Les crédits par signature : ils ont dit que : « c'est le financement à court terme dont la banque s'engage par sa signature (engagement de la banque vers le client), ce type est destiné pour financer les entreprises de bâtiments, effet de commerce.
- Les crédits destinés au financement du commerce extérieur : il est défini d'après eux comme le financement d'importations et d'exportations des produits et services ils ont distingué 03 types (CRIDOC crédit documentaire, RENDOC remise documentaire et en fin TL transfert libre).

Par rapport à la deuxième question qui concerne l'intérêt des deux parties dans le financement des P.M.E , et d'après les réponses du responsable du service clientèle, le financement des projets permet de rentabiliser l'activité de la banque en augmentant les emplois (intérêts) d'une part, d'autre part il s'agit d'une banque d'état ; cette dernière utilise la banque pour réaliser les programmes de développement et promouvoir les secteurs d'économie exemple : l'agriculture, la pêche par des financements avantageux, et réduire le chômage par la création des micro et petite entreprises. Pour les PME le financement permet de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats et aussi à réaliser l'extension de leurs activités, comme en a posé la même question à l'agence on eu cette réponse d'après le chargé du service clientèle faire travailler l'argent qui produira des

intérêts pour la banque, et se bénéficier de crédit et faire marcher l'entreprise pour les PME.

Par rapport à la troisième question qui concerne les conditions de l'octroi d'un financement des P.M.E, pour profiter d'un intérêt d'un financement des PME les responsables de la banque ont répondu qu'il faut tout simplement répondre à deux critères (conditions) d'un octroi :

- Le premier c'est que le client doit exercer (posséder) une activité au par avant ;

- Le deuxième dont le client doit être domicilié ou sous-domicilier à l'agence (avoir un compte bancaire).

Par rapport à la quatrième question qui concerne les pièces constitutives d'un dossier et la durée de traitement d'un dossier, le chargé du service juridique nous as répondu que pour avoir droit à un tel droit, en d'autres termes, un droit à un emprunt (financement) ou un octroi cela nécessite quelque document à fournir et du temps pour y parvenir à tout finaliser :

a)-Document Administratifs et Juridique :

- Demande de crédit signée par une personne habilitée ;

- Copie dument légalisée des statuts (pour les personnes morales) ;

- PV délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts ;

- Copie dument légalisée du registre de commerce ou de toute autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité

projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan ...)

-Copie dument légalisée du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;

-Copie dument légalisée de l'acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels.

b)-Documents Comptables et Fiscaux :

-Bilan et T.C.R des trois (03) derniers exercices ;

-Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées ;

-Bilans et T.C.R prévisionnels ;

-Plan de financement et /ou de trésorerie ;

-Situations fiscales et parafiscales récentes.

c)-Documents Economiques et Financiers :

-Etude technico- économique (en particulier pour les demandes d'investissement) ;

-Facture pro forma, devis, contrats es équipements à acquérir ;

-Plan de charge, carnet de commandes, contrats, conventions,...

d)-Divers :

-Avantages obtenues : ANDI, concessions, avantages liés à l'exploitation ;

-Tout document jugé utile par le client pour appuyer sa demande de financement ;

-Tout document nécessité par la mise en place des dispositifs spécifiques.

Par rapport à la cinquième question qui concerne les éléments d'informations que la demande d'un financement doit Comporter une demande bien détaillée doit être déposé ainsi : le montant, type de crédit et la durée, a travers le responsable du service clientèle il nous a dit qu'elle doit obligatoirement comporter c'est bien les éléments suivants :

- 1- La date d'introduction ;
- 2- L'identification de la relation (Raison Social et Siège Sociale) ;
- 3- L'activité principale ;
- 4- L'objet de la demande de crédit, le montant et la durée des concours sollicités ;
- 5- L'estimation des garanties proposées (estimation du client).

*La demande de crédit doit être signée par le gérant et/ou toute personne mandatée expressément à cet effet.

Pour la sixième question qui concerne les garanties exigées par le financement, les responsables ont affirmé qu'une fois que le financement est accordé, la demande accepter certaines garanties doivent être présentées et qui sont les présentent :

-Hypothèque Obligatoire : qui est une garantie exigée sur le financement des immeubles, navires, et les aéronefs.

-Hypothèque conditionnée : c'est une garantie proposé par l'emprunteur.

-Engagement D'hypothèque : qui est un acte notarié exigé avant le déblocage de fonds.

-Nantissement du Fons de Commerce : c'est une garantie proposé pour financer un crédit d'exploitation.

-Nantissement du Fond de Commerce Etendu au Matériel : c'est-à-dire même la matériel reviendra une propriété de la banque.

-Nantissement des Equipements : qui est une garantie exigé pour financer les équipements (CMT, CLT) (n=, date, Nom de la banque sera gravée sur le matériel).

-Nantissement du Matériel Roulant : c'est-à-dire le véhicule est financé est gagé (mention sera portée sur la carte grise)

-Nantissement de Marchés Public : qui est une garantie exigé dans le financement EBTP (cautions) par les crédits par signatures.

-Nantissement de Bons de Caisse : c'est un financement des avances sur les BDC.

-Nantissement Autres Valeurs : qui un financement des titres des dépôts.

-Cautions Solidaires des Associes : c'est-à-dire les associés se porteront garants de crédit accordés a la SARL.

-Cautions Solidaires du Gérant/PDG : le PDG se porte garant du crédit accordé à une société public.

- Cautions Solidaires de Tiers : cela signifie qu'une autre personne se porte garante du crédit accordé au client c'est-à-dire le père au fils.

-Garantie de L'état : c'est le trésor public.

-Fonds de Garantie Agricole : c'est un trésor public aussi.

-Fonds de Garantie Matériel : c'est un trésor public aussi.

-Assurance Crédit : souscrire une assurance sur le montant de crédit accordé dans le cas d'un sinistre la banque sera le premier à être rembourser.

-Délégation Assurances : c'est donner une procuration, c'est la banque qui sera la 1ère à rembourser.

-Lettre de Cession D'antériorité de Créances : c'est de prendre en charge la créance de la banque de tous les associés.

-Warrant Agricole : qui est le gage dans le cas d'une avance sur marchandise.

Par rapport à la septième question ou l'entreprise peut être domicilié dans deux banques différentes Et peut bénéficier de financement, et d'après les responsables de la banque, dès que le crédit est accordé, l'entreprise peut domicilier dans plusieurs banques différentes, elle peut avoir plusieurs comptes comme elle peut avoir des crédits dans plusieurs banques, elle peut aussi avoir des engagements dans deux ou trois banques dans le cas ou elle peut faire face à la situation, mais, a chaque fois la banque exige de domicilier ses affaires

dans la même banque, elle peut aussi se domicilié et avoir des engagements.

Et pour la huitième question qui concerne les secteurs ou la banque accorde un financement pour la création des projets d'investissement, selon les responsables ont répondu que le nom l'indique déjà, la BADR est à vocation agricole depuis sa création en 1982 jusqu'à 2005 à financier tout les secteurs d'activité. C'est en 2005 qu'elle à repris ça vocation initiale qui est le financement de l'agriculture en amont et en aval (tout ce qui à rapport avec l'agriculture).

Par rapport à la neuvième question, après une présentation d'une demande de financement initié a un dossier administratif celle-ci doit être minutieusement étudiée (oui , mais dans quel but) , a travers le service clientèle on a reçu cette réponse ; L'étude d'un dossier de demande de crédit consiste à l'étude et l'analyse du secteur d'activité, du marché, l'entreprise et son activité, son management et ses finances (Bilan), ses suretés (garantis). Aussi l'analyse de la situation financière et les risques et l'offre de crédit y la PME (Analyse et cotation des risques, prendre les grandes lignes)

Pour la dixième question qui concerne les différentes phases du montage d'un dossier de financement, et d'après les responsables, il existe deux phases principales qui sont complémentaires celle du suivi des engagements et la cellule juridique elles ont principales missions :

- Etablissement et gestion administrative des autorisations de crédit ;

- Procédé au Recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Etablir et délivrer les actes d'engagement (convention de crédits, actes de caution et d'aval,...etc.) ;
- Mise en place et suivi des crédits accordés ;
- Veiller au remboursement des crédits échus ;
- Suivre l'application des conditions de banque d'une manière générale notamment les engagements par signature ;
- Suivre la remise des mains levées relatives aux cautions et avals délivrés ;
- Exécuter les opérations liées au volet juridique et contentieux (saisie arrêt, avis à tiers, détenteur, mise en demeure, demande de transfert des ressources au précontentieux ou contentieux,...).
- Elaborer et adresser à bonne date les statistiques destinées au groupe et aux structures de contrôle concernées.

Par rapport à la onzième question qui concerne les statistiques du financement de l'année 2013, selon le chargé du service crédits en a eu les statistiques du financement d'engagements tous les secteurs tous types de prêt de l'Année 2013 :

Court terme PME/PMI	Moyen terme PME/PMI	Long terme Secteur public+Dispositif ANSEJ-CNAC-ANGEM
24.200.000 ,00	27.895.000,00	298.500.000,00

V- La vérification des hypothèses :

D'après l'analyse et la recherche que nous avons établie au sein de la banque BADR de Bejaia, portant sur le financement bancaire et de prise en charge des projets de création des PME en Algérie, on peut confirmer ou infirmer nos hypothèses que nous avons citées au début de la recherche.

A cet effet, l'analyse des données recueillies au près des responsables de la banque, nous ont permis de vérifier nos hypothèses de la recherche.

En ce qui concerne la première hypothèse dont l'énoncé est : « par manque des moyens financières et pour faire face aux besoins de trésorerie », et d'après les entretiens qu'on a établi avec le jeune créateur d'une PME, et les responsables de la banque, qui ont confirmée que ya plusieurs jeunes qui ont des idées et qui veulent réaliser des projets d'investissements, mais ils trouvent souvent des contraintes concernant le financement de leur projets , ce qui les encouragent à faire recours au financement auprès des banques. A partir de la notre hypothèse est confirmée.

Concernant la deuxième hypothèse qui est : «Les différents types de financement qu'offre les banques pour ces jeunes créateurs sont les crédits d'exploitation, les crédits d'investissements, les crédits aux particuliers, les crédits destinées au financement du commerce extérieur », selon résultats de l'entretien et les réponses des enquêtés on trouve qu'il existe quatre type de crédits qui sont :

Le crédit d'exploitation qui permet de subvenir aux besoins passagers de l'entreprise, généralement de combler le besoin de fond de roulement nécessaire à l'exploitation de l'entreprise ; Les crédits d'investissements: c'est le financement de l'acquisition d'un matériel et équipement de l'outillage. A partir de ça on peut confirmer notre hypothèse.

Les crédits par signature : « c'est le financement à court terme dont la banque s'engage par sa signature (engagement de la banque vers le client), ce type est destiné pour financer les entreprises de bâtiments, effet de commerce.

Les crédits destinés au financement du commerce extérieur : il est défini d'après eux comme le financement d'importations et d'exportations des produits et services.

Et pour la troisième hypothèse dont l'énoncé est : « la banque exige des conditions pour accorder un financement des projets de PME », et cela par rapport aux réponses qu'on eu à travers les entretiens établis avec les enquêtés. Et d'après leurs réponses il s'agit de deux principales exigences qui sont :

- Le client doit posséder une activité au préalable ;
- Le client doit avoir un compte bancaire. Donc on peut dire que notre hypothèse est confirmée.

Conclusion

D'après notre étude réalisée sur les modalités de financement des PME en Algérie, le contexte actuel de l'économie algérien, l'avenir dépend en grande partie des PME-PMI et le développement de celles-ci de la possibilité qu'elles aient d'accéder à un financement efficace de leurs activités d'exploitation et d'investissement.

La création des entreprises ni finalement pas aussi facile que les intéressés ont tendance à y croire, en effet, il ne suffit pas de vouloir et de ce lancer dans sa création. Pour mieux réussir son montage, il est recommandé de suivre respectivement toutes les étapes de la création d'adopter quelques règles prudentielles, respecter les grands principes de gestion, et se baser toujours sur le plan prévisionnel, préparé avec rigueur qui permet de vérifier la cohérence du projet.

Au total, les entreprises estiment que les systèmes bancaires algériens n'est toujours opté à les accompagner dans leur démarches de modernisation et d'investissement et qui n'est pas encore capable d'ancrer l'économie nationale aux mutations profondes que connaît l'économie mondiale.

Les PME/PMI privées évoluent encore généralement dans un cadre de propriété familiale et se caractérisant par une taille réduite atteignent rarement la taille critique. La confiance entre les entreprises et les banques à construire. « Cette confiance est essentielles pour libérer les énergies et permettre aux potentiels de l'entreprise et de la banque de ce réalisé ».

Pour encourager l'investissement privé, l'état à mit à la disposition des initiateurs plusieurs organismes d'aide à la création d'entreprise, certains de ces dispositifs pour leurs montage financière travaillant en collaborations avec les banques.

Les modalités de financement des projets de création d'entreprises algériennes ne peut continuer à ce faire uniquement par endettement bancaire. Le crédit ayant des limites qui sont fixés a travers entre autres, les ratios de solvabilité, de liquidité et de division des risques, il est claire que les banques algériennes ne pourront supporter seules indéfiniment tout le poids des modalités de financement des entreprises. À l'évidence, la solution réside en l'amélioration de la performance du marché financier qui pourra être d'une grande utilité notamment pour les entreprises nouvellement créés.

L'enquête que nous avons menée sur les modalités bancaires de prise en charge des projets de création des PME en Algérie et auprès de certains responsables de la banque BADR de Bejaia , nous a permis de découvrir que le financement est un moyens assez important pour la réalisation des projets d'investissements.

En définitive, nous espérons que notre travail à pu apporter des réponses relatives au sujet, et que des travaux futures viendront pour compléter et contribuer d'avantages à la recherche dans ce domaine.

-Liste bibliographiques :

I)-Ouvrages :

1. Abedon Abderahmane et autre, de la gouvernance de PME, PMI-regards croisés France Algérie, Edition L'harmattan, Paris, 2006.
2. A-Boudinot. J-C- Frabot « technique et pratique bancaire » édition Sery Paris, 1978.
3. Alain Fayolle. Introduction à l'entrepreneuriat. Edition DUNOS, Paris, 2005.
4. Bouyacoub (F), « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah édition-Alger, 2003.
5. Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, Ed EMS, 2002.
6. Eric MANCHON, « Analyse bancaire de l'entreprise », 5^{ème} édition.
7. GRAWITZ Madeline. Lexique des sciences sociales, 7^{ème} Edition d'organisation, Paris, 2002
8. LOUBET DELBAYLE (JEAN LOUIS) initiation aux méthodes des Sciences Sociales, éd, L'HARMATION, Paris, 2000.
9. Maurice ANGERS. Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, Edition CASBAH, Algérie, 1997.
10. P. Garsnault et S. priani « la banque fonctionnement et stratégie » éd : economica, Paris, 1997.
11. Quivy Raymond et CAMPENHOUDT Luc van « Manuel de recherche en sciences sociales » 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 1995.
12. SAADI. NACER-Eddine la privatisation des entreprises publiques en Algérie, OPV Université Pierre Mendés Grenoble. 2^{ème} Edition, 2006.
13. Tahar HADJ SADOK « les risques DE L'ENTREPRISE ET DE LA BANQUE » Editions DAHLEB.
14. TORRES Olivier. Les PME, EDITION Flammarion, Paris, 1999.

15. TORRES Olivier « PME. De nouvelles approches ». Edition ECONOMICA, Paris, 1996. Claude BERNARD in Madeline GRAWITZ, Lexiques des sciences sociales, éd DPLLAL, 7^{ème} édition, Paris, 2000.

II)-Dictionnaires :

1. Henri Mahé de BOISLANDELLE, Dictionnaire de gestion, édition : ECONOMICA, Paris, 1998.
2. Mohamed BouHADIDA, « Dictionnaire des finances, des affaires et de management », Edition CASBAH, Alger, 2000.
3. Pr Med chérif, Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales sous la direction de C - D Echaudemaison commenté en langue arabe, Imane, BERTI Edition.

III) -les Revues :

1. CHELLIL Abdelatif, AYAD SIDI Mohamad, PME en Algérie, réalité et perspective. Université Tlemcen. Alger, 2008.
2. FARIDA Merzouk, PME et compétitivité en Algérie, université de Bouira, Algérie, 2008.
3. ISLI. Mohamed Arezki, la création d'entreprise en Algérie, In : les cahiers de CREAD, Algérie, N° 73-2005.
4. KERZABI Abdelatif. LACHACHI Wassila Tabet la vulnérabilité des TpE et des PME dans un environnement mondialisé, les journées Scientifiques de Réseau Entrepreneuriat, INRPME, canada, Mai, 2009.
5. Khalil ASSALA. PME en Algérie de la création à la mondialisation : In colloque internationalisation des PME et ses conséquences sur la stratégie entrepreneuriale Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse, Octobre, 2006.
6. R SOUIDI, M.Y.FRERA et T.AKTOUF, les entrepreneurs, le territoire et la création d'entreprise, les cahiers du CREED N°51, 1^{er} trimestre, 2000.

7. Samia GHARBI, « Les PME / PMI En Algérie : état des lieux »
CAHIERS DU LAB- RII- N°238, Documents de travail, Mars 2011.

❖ Liste de documents :

1. Ministère du travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale, Guide de création de la Micro-Entreprise, ANSEJ. Document interne.

❖ Loi et décrets :

1. Agio de rémunération de la banque lors d'une opération d'escompte commercial.
2. Bulletin d'information 2005.
3. Décret portant création de l'office pour L'orientation, le suivi et la coordination de l'Investissement privé, « OSCIP ». n°83-98 du 29.01.1983.
4. Documents internes de la BADR.
5. Loi N° 63-277 du 23.07.1963 portant code des investissements, publiées dans les JO n°53 du 02.08.1963.
6. Notion fondement de gestion d'Entreprise.
7. Ordonnance n°66-284 du 15.09.1966 portant code des investissements, publiés dans le Jon°80 du 17.09.1966.

❖ Site Internet :

1. W.w.w.badr-bank.net.
2. W.w.w. Mémoire online. Fr.
3. W.w.w.net .PME. Fr.

Les Recommandations :

On peut citer quelques recommandations :

- Faires d'autres études concernant les autres manières de financer la création des nouvelles entreprises tels que le financement familial, le financement par autres organismes tels que la direction des affaires religieuses.
- Faire une recherche par rapport aux obstacles que rencontrent les jeunes créateurs d'entreprises.
- Faire connaitre les différentes modalités de financement qui existe.

Université A/Mira Bejaia
Faculté des sciences humaines et sociales
Département des sciences sociales

Guide d'entretien

Sur le thème :

Les Modalités de Financement Bancaire de Projets de Créations des
PME

Cas pratique : BADR de Bejaia.

➤ *Préparé par les étudiantes :*

- ✓ *Brahmi Souad*
- ✓ *Chalal Hania Farah*

Chère Monsieur et Madame :

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin de cycle, nous vous adressons et nous vous demandons de bien vouloir établir cet entretien , avec beaucoup de précision et d'objectivité, afin de prendre connaissance sur la nature des Modalités de financement bancaire des projets de création des Petite et Moyenne Entreprise au sein de votre banque, on tenons à vous rassurer, de l'anonymat et de l'utilisation à des fins scientifiques des informations que vous nous fournissez.

- **Les données personnelles :**

- **âge**
- **Sexe**
- **Expérience professionnelle dans le poste**

1-Quels sont les types des financements des P.M.E ?

2- Quel est l'intérêt des deux parties dans le financement des PME ?

3-Quelles sont les conditions de l'octroi d'un financement des P.M.E ?

4- Quelles sont les pièces constitutives d'un dossier de crédit ? Et quel est la durée de traitement d'un dossier ?

5- Quels sont les éléments d'information que la demande d'un financement doit

Comporter?

6-Quelles sont les garanties exigées par le financement ?

7-L'entreprise peut être domicilié dans deux banques différentes ? Et peut-elle bénéficier de financement ?

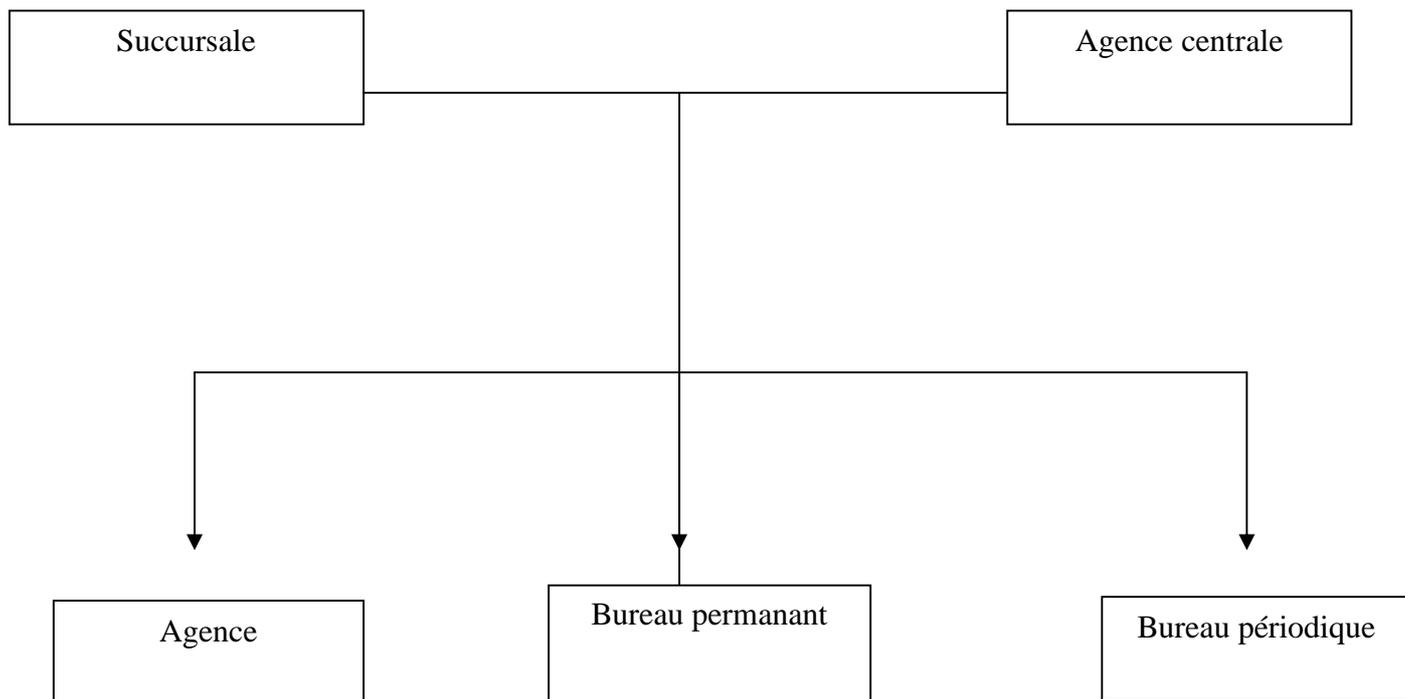
8-Quels sont les secteurs ou la banque accorde un financement pour la création des projets d'investissement ?

9-A quoi consiste l'étude d'un dossier de demande de financement ?

10-Quels sont les différentes phases du montage d'un dossier de financement (Faites vous un suivi après un financement) ?

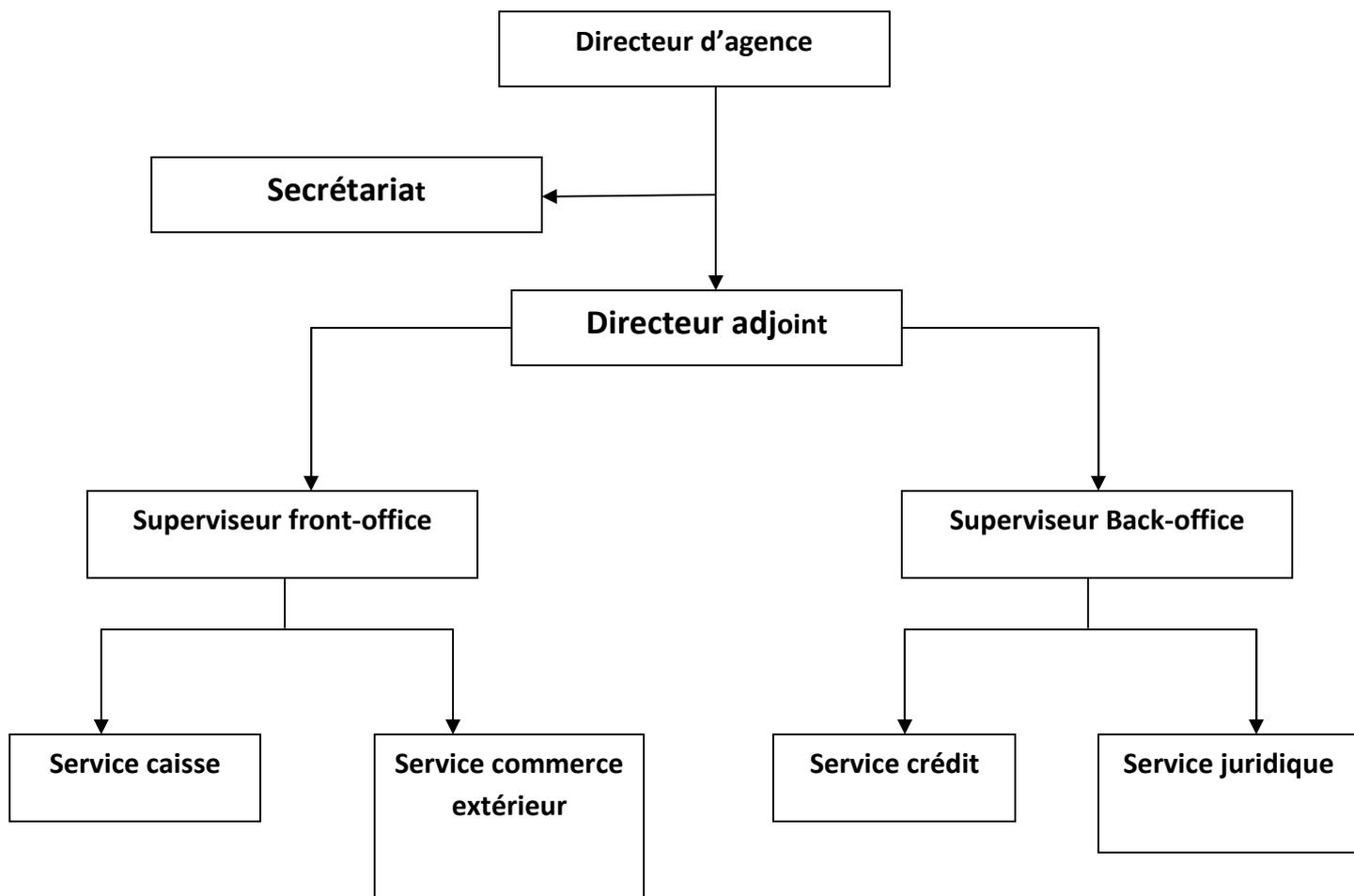
11-Quelles sont les statistiques du financement de l'année 2013 ?

Annexe n° 1 : L'organisation de la BADR, structure décentralisé.



Source : Revue BADR. 2002.

Annexe n°2 :



Annexe n°3 : Organigramme agence locale d'exploitation BADR n° 361 BEJAIA.

Président Directeur Générale

Directeur Générale Adjoint

Conseillers

Directeur Générale Adjoint

**Division
Administrative**

**Division Des
Engagements**

**Division
Internationale**

**Division de
L'inspection
générale et de
l'Audit**

**Direction du
personnel et de
formation**

**Direction du
financement
agricole**

**Direction des
relations
internationales**

**Direction de
l'inspection
Générale**

**Direction des
Moyens
généraux**

**Direction du
financement
des entreprises
publiques**

**Direction des
opérations
techniques avec
l'extérieur**

**Direction de
l'Audit**

**Direction des
affaires
juridiques**

**Direction du
financement de
l'activité privée**

**Direction des
garanties du
financement
international**

**Direction e
la trésorerie
et des
affaires**

**Direction de la
communication
et du marketing**

**Direction
de la
Prévision
et contrôle**

**Direction
du
Réseau**

**Direction de
l'organisation**

**Direction de
la trésorerie
et des affaires
financières**

Annexe n°4 :

